

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

SESSION LÉGALE D'AOUT

Séance du Lundi 18 Août 1919

Pages

Conseil municipal :

Subside pour congrès. — « La Municipale », Société coopérative d'habitations à bon marché	621
Subvention individuelle. — Jubilé Deren. Médaille d'or. Remerciements.....	622

Baux :

Locations diverses. — Manège civil. Vaucher	623
Manège civil. Observations	624

Donations et Legs :

Produit d'une fête de charité organisée à Port-au-Prince (Haïti). Emploi.....	623
-------------------------------------------------------------------------------	-----

Fêtes :

Généralités. — Kiosques. Estrades. Réparations. Marchés.....	} 628
Nationale. — Subvention de l'État.....	

Police administrative :

Pompes funèbres. — Modification de contrat.....	675
-------------------------------------------------	-----

Administrations diverses :

Guerre. — Secours. Produit d'une fête organisée à Port-au-Prince (Haïti).....	623
Ravitaillement. Bourse de Commerce. Dégâts. Règlement.....	627
Justice. — Greffiers de justice de paix. Indemnité de logement. Augmentation.....	629
Postes et télégraphes. — Téléphonie automatique. Vœu.....	680

Bâtiments communaux :

Destruction des rongeurs. — Marché Méring	630
Éclairage. — Achat de candélabres et lanternes. Marché Durenne.....	631
Assurances. — Règlement de sinistre. Corps de garde. Porte de Canteleu.....	631
Hôtel de Ville provisoire. — Hôtel de la Monnaie. Aménagement de l'ancienne chapelle....	632
Hôtel de Ville. — Réseau téléphonique municipal. Acquisition d'appareils. Adjudications..	630
Services financiers. Chauffage des caves. Réceptions de travaux	632
Palais Rameau. — Peinture. Réception de travaux.....	634
Palais des Beaux-Arts. — Chauffage. Travaux	634
Nouveau Théâtre. — Paratonnerre. Réception de travaux.....	636
Rectorat. — Remise en état. Marchés.....	636
Faculté de Médecine. — Construction d'un laboratoire. Réception du mobilier.....	637
Faculté des Lettres. — Institut de phonétique expérimentale. Aménagement	619
Lycée Faidherbe. — Travaux. Désignation d'architecte.....	637
Lycée Fénelon. — Travaux d'assainissement. Marché	638
Écoles. — Fournitures d'appareils à gaz et accessoires. Adjudications.....	632
Églises et Temples. — Réception de travaux	638
Abattoir. — Usine d'épuration. Travaux.	618
École de natation. — Travaux d'appropriation	639
Ancienne Bourse. — Classement	629
Rue du Lombard. — Logement du secrétaire de la Faculté des Lettres. Remise en état	619

Immeubles :

Achat. — Alignement. Rue de La Boétie.....	640
--------------------------------------------	-----

Voirie :

Ouvertures de rues. — Élargissements. Rue de La Bassée. Réception de travaux	641
Rue de la Madeleine. Réception de travaux.....	642
Boulevard Carnot. Réception de travaux.....	641
Emprises. — Au-dessus du sol. (Banderoles, écussons, tableaux, etc.) Angleterre, 67-67 bis (rue d'). Dujardin 13 francs	643
Arnould-de-Vuez, 2 bis (rue). Hazebrouck et C ^{ie} 18 francs	642
Béthune, 30 bis (rue de). Dignoire 10 francs.....	643
Boucher-de-Perthes, 98 (rue). Houtre 9 francs.....	643
Colbert, 79 (rue). De Wilde 8 francs	643
Digue, 13 (rue de la). Montaigne 16 francs.....	642
Fives, 30 (rue de). Dignoire 10 francs.....	643
Gand, 47 (rue de). Dignoire 10 francs.....	643
Jardins, 7 (rue des). Baudry 10 francs.....	642
Jeanne-d'Arc, 66 (rue). Dignoire 10 francs.....	643
Juliers, 129 (rue de). Dignoire 10 francs	643
Léon-Gambetta, 6 (rue). Dignoire 10 francs.....	643
Léon-Gambetta 27 bis (rue). Janssen 7 francs.....	642
» 184 (rue). Dignoire 10 francs.....	643
» 268 (rue). Dignoire 10 francs.....	643
Lens, 97 (rue de). Gontran-Gagedois 16 francs.....	643
Liberté, 54 (boulevard de la). Fosse. 118 fr. 95.....	643
Lion-d'Or (place du). Dignoire 10 francs	643
Monnaie, 1 (rue de la). Hooge 7 francs	642
Paris, 197 (rue de). Dignoire 10 francs.....	643
Poids, 7 (rue de). Dignoire 10 francs.....	643

	Pages
Postes, 175 (rue des). Dignoire 10 francs.....	643
Richebé, 5 (place). Viste et Clarisse 10 francs.....	643
Rihour, 12 (place). Dignoire 10 francs.....	643
Saint-André, 80 (rue). Dignoire 10 francs.....	643
Saint-Nicolas, 12 (rue). Delmotte 28 francs.....	643
Solférino, 188 bis (rue). Valentin-Bresle 22 francs.....	644
Wazemmes, 18 (rue de). Dignoire 10 francs.....	643
Wazemmes, 61 (rue de). Dignoire 10 francs.....	643
Constructions extra-réglementaires. — Baraquements. Béthune, 6-8 (place de). Diéval....	644
Béthune 39 (rue de). Delbecq. Suppression.....	645
» 44-46 (rue de). Richer.....	644
» 66 bis (rue de). Van Peteghem.....	644
» 69 (rue de). Lefebvre.....	644
» 75 (rue de). Barrois.....	644
Tournai, 12 (rue de). Coustenoble.....	644
» 18 (rue de). Chagnot.....	645
» 38 (rue de). Messiaen.....	645
Divers. — Monte-charge. Transformation. Gros-Gérard, 23 (rue du). Vandame 100 francs..	643
Ramponneau, 8 (square du). Vandame 100 francs.....	643
Canaux, égouts, ponts. — Pont de la Citadelle. Reconstruction.....	645
Pont de la Citadelle. Reconstruction. Observations.....	646
Aqueducs. — Boulevard Carnot. Réception de travaux.....	641
Rue de l'Église-Saint-Louis. Réception de travaux.....	640
Pavages. — Rue de l'Église-Saint-Louis. Réception de travaux.....	640
Rue de La Bassée. Réception de travaux.....	641
Propreté publique. — Convention. Modifications.....	620

Enseignement supérieur :

Faculté de Médecine. — Indemnité provisoire de logement à l'appariteur.....	647
-----------------------------------------------------------------------------	-----

Enseignement industriel et commercial :

École pratique professionnelle et ménagère de jeunes filles. — Création.....	620
------------------------------------------------------------------------------	-----

Enseignement primaire :

Écoles de la Ville. — Plaques commémoratives de la Victoire. Crédit.....	648
Dépenses de l'Instruction primaire en 1919. — Remboursement par l'État.....	648
École primaire supérieure de jeunes filles. — Création d'emplois.....	649
École des aveugles. — Subside Reverd.....	649

Assistance :

Familles nombreuses.....	681
Femmes en couches.....	682
Vieillards. Infirmes. Incurables.....	685

Bureau de bienfaisance :

Contentieux. — Mainlevée d'hypothèques.....	650
Immeubles. — Bail d'extraction d'argile. Taisne. Avis.....	650

Hospices :

Finances. — Ouverture de crédits.....	651
Crédits supplémentaires. Avis	652
Immeubles. — Vente de terres à Fâches-Thumesnil.....	651
Aliénation d'immeubles. Quai Vauban, 5-7-9.....	651

Mont-de-Piété et Fondation Masurel :

Caisse de crédit municipal. — Prêts sur valeurs mobilières. Avis	652
Intérêts. Période de guerre. Vœu	686
Compte d'administration et de gestion pour 1917.....	685
Chapitres additionnels pour 1918.....	685
Budget primitif pour 1919.....	685

Œuvres diverses :

Institution nationale des jeunes aveugles de Paris. — Subside. Reverd.....	649
----------------------------------------------------------------------------	-----

Recettes :

Fête nationale. — Subvention de l'État.....	628
Dépenses de l'Instruction primaire en 1919. — Remboursement par l'État.....	648
Produit d'une fête de charité organisée à Port-au-Prince (Haïti).....	623

Dépenses :

Produit d'une fête de charité organisée à Port-au-Prince (Haïti).....	623
Dépenses diverses nécessitées par la guerre. — Ratification.....	653
Fête nationale. — Subvention de l'État.....	628
Service municipal de salubrité. — Crédit.....	687
Crédits supplémentaires. — Cimetières	666
École Baggio. Accroissement en entretien de l'outillage.....	666
École de natation.....	667
Économat	668
État-civil.....	668
Fondation Alexandre Leleux.....	669
Indemnités aux ouvriers et employés non titulaires à la caisse retraites.....	669
Inhumation des indigents	670

Alimentation :

Bourse de Commerce. — Dégâts causés par le ravitaillement. Règlement.....	627
Fixation du prix des denrées. — Commission	670
Taxation des denrées. — Observations	670
Abattoir. — Usine d'épuration. Travaux	618
Location de locaux.....	671

Distribution d'eau. — Bains :

Captation des eaux de la région de La Bassée. — Observations.....	673
Usine d'Emmerin. — Fourniture de courroies.....	672
Remboursement de minima de consommation	672
École de natation. — Travaux d'appropriation	639
Bains. — Rue des Sarrazins. Modification de tarifs.....	674

Hygiène :

Assèchement des caves. — Achat d'un moteur électrique. Marché.....	674
Observations	675
Service municipal de la salubrité. — Crédit	687

Services municipaux :

Adjudications et marchés. — Réseau téléphonique. Achat d'appareils.....	639
Habillement	676

Caisse des retraites :

Liquidations de pensions. — Élections. Veuve Lefébure, née Platelle Léonie.....	676
Octroi. — Veuve Vanhuffel, née Schapelynck.....	677
Police. — Veuve Foubert, née Marchand Marie.....	678
Veuve Malbrancq, née Vittu Céline	679

Gratifications. — Secours. — Indemnités :

Enseignement primaire. — Moule (M ^{me}).....	679
--------------------------------------------------------	-----

L'an mil neuf cent dix-neuf, le Lundi 18 Août, à quatre heures du soir, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session légale, à l'Hôtel de Ville de Lille.

Présidence de **M. BRACKERS d'HUGO**, Adjoint.

Présents :

MM. REMY, LIÉGEOIS-SIX, DUBURCO, BRACKERS d'HUGO, DELOS, OVIGNEUR, LESOT, SOCKEEL, BUISINE, LELEU, COILLIOT, DUCASTEL, LESSENNE, GUISELIN, BARROIS, COUTEL, PARMENTIER, GRONIER.

Excusés :

MM. DELESALLE, LAURENGE, BAUDON, CRÉPY-SAINT-LÉGER, DAMBRINE, LE-GRAND-HERMAN, GOSSART, DANEL, VALDELIÈVRE, GOBERT, BARÉ, WAUQUIER.

Le Conseil désigne comme Secrétaire M. BARROIS.

M. LE SECRÉTAIRE donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation.

Commission des Travaux et Finances. — Rapport de M. COUTEL

MESSIEURS,

2335
Usine d'épuration
de l'Abattoir
—
Travaux
—

Dans votre séance du 7 Juillet dernier, vous avez renvoyé à l'examen de la Commission des Travaux, le mémoire des travaux exécutés par M. DEGOIX, à l'usine d'Épuration de l'Abattoir.

Ces travaux, qui ont été exécutés après l'armistice sans prix arrêtés à l'avance, s'élèvent à une somme de 4.050 francs.

Votre Commission a examiné cette facture et a estimé que l'article : « Tuyaux fonte 250 compté au prix de 150 francs les 0/0 K. » devrait être ramené à 130 fr. les 0/0 K., prix qui laisse un bénéfice plus que raisonnable à l'entrepreneur.

En conséquence, votre Commission vous prie de bien vouloir proposer cette transaction à l'entrepreneur et vous demande, qu'à l'avenir, aucun travail ne puisse être donné de gré à gré, sans consultation de votre Commission.

Adopté.

Commission des Travaux. — Rapport de M. SOCKEEL.

MESSIEURS,

La Commission des Travaux a jugé rationnelle la demande faite par M. le Professeur Piquet et par M. le Doyen de la Faculté des Lettres.

Elle estime qu'il y a lieu de donner un avis favorable à l'exécution des travaux nécessaires pour installer, dans les bâtiments mêmes de cette Faculté, les laboratoires de l'Institut de phonétique expérimentale qui avaient été organisés dans les locaux de la Bibliothèque universitaire et dont elle a été dépossédée pour y remettre une partie de la Bibliothèque municipale.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 7.675 fr. 12 à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919.

2359
Faculté des Lettres
—
Institut de
phonétique expé-
rimentale
—
Aménagement
—

Commission des Finances-Travaux. — Rapport de M. LESSENNE

MESSIEURS,

Dans sa dernière séance, le Conseil Municipal a renvoyé à la Commission des Travaux l'examen du devis des travaux à exécuter dans la rue du Lombard pour la remise en état de l'appartement destiné à M. Roseau, Secrétaire des Facultés de Droit et des Lettres.

Après avoir examiné ce devis et s'être rendu compte de la nécessité de ces travaux, votre Commission a donné un avis favorable à son exécution et vous prie de voter un crédit de 5.800 francs.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 5.800 francs à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919.

2.360
Logement rue du
Lombard
—
Remise en état
—

Commission de l'Instruction Publique. — Rapport de M. COUTEL

MESSIEURS,

2.392

*Ecole pratique
de jeunes filles,
professionnelle et
ménagère*—
Création
—

La Commission de l'instruction publique a examiné le dossier de la nouvelle école ménagère.

Elle a constaté avec satisfaction que cette question avait été longuement étudiée pendant la guerre et que dans ses grandes lignes elle est entièrement au point.

Elle en remercie toutes les personnes qui ont bien voulu prêter à la Ville le concours de leur dévouement et de leur compétence, elle adopte le programme et le crédit de 50.000 francs proposé par l'Administration.

Il reste la question d'installation qui, d'après M. le Directeur des Travaux, exigerait, malgré le don des baraquements américains, une dépense de 48.000 francs.

Il a paru aux membres de la Commission que cette somme de 48.000 francs environ, qui est nécessitée pour la mise en état d'appropriation de ces baraquements américains (mobilier, installation d'eau, gaz), était une dépense qu'il allait falloir répéter sous peu de temps, lorsqu'il aura été fait choix d'un établissement définitif.

Elle émet le vœu que l'Administration installe l'école ménagère dans l'immeuble de la rue de Thionville qui pourrait être aménagé à cet effet.

De doubles frais d'installation seraient ainsi évités.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 50.000 francs à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919.

Commission des Finances-Travaux. — Rapport de M. LESOT

MESSIEURS,

2.397

Propreté publique—
Convention—
Modifications
—

Dans votre séance du 21 juillet 1919, vous avez renvoyé à l'examen de la Commission des Finances-Travaux :

La convention du 1er avril 1919 pour les services de nettoyage de la voie publique, fixant la subvention mensuelle à allouer à M. Collin, entrepreneur à Lille, à la somme de 106.160 francs par mois pour la période qui expirait le 31 mai écoulé.

Par suite de l'application de la loi de 8 heures et de la loi sur le repos hebdomadaire réclamée par les ouvriers, il résulte des renseignements recueillis, que la subvention doit être portée à 115.167 francs par mois en augmentation de 9.007 francs à compter du 1er juin 1919 au 31 décembre prochain.

La Commission des Finances-Travaux exprime le vœu qu'une étude soit entreprise prochainement en vue d'une amélioration notable du service de la propreté publique et de l'enlèvement des ordures ménagères.

Il y aurait lieu notamment d'envisager l'incinération des produits provenant des gadoues et l'utilisation d'une manière quelconque de la puissance calorique.

Sous réserve de ces observations, la Commission des Finances-Travaux vous prie d'approuver la proposition de l'Administration.

La somme à verser à M. Collin pour la période du 1er juin au 31 décembre 1919 s'élève à 115.167 × 7..... 806.169 »

Les mensualités prévues au budget s'élèvent à 50.793 10 × 7... 355.551 70

Différence 450.617 30

Nous vous prions donc de voter un crédit de 450.617 fr. 30 à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919 et à rattacher à l'article 63 D. O.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 450.617 fr. 30 à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919 et à rattacher à l'article 63 Dépenses Ordinaires.

Report de M. le Maire

MESSIEURS,

La Société Coopérative d'habitations à bon marché « La Municipale » exclusivement composée d'employés municipaux, sollicite un subside lui permettant d'envoyer deux délégués au 5^{me} Congrès des coopératives d'habitations à bon marché qui se tiendra à Paris les 29, 30 et 31 août 1919.

Conformément aux précédents, nous vous proposons de voter en faveur de cette société, un subside de 240 francs à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 240 francs à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919.

2.406

*Subside pour
Congrès*

*« La Municipale »
Société Coopérative
d'habitations
à bon marché.*

M. Ducastel. — Nous pourrions, je crois, demander aux délégués qui bénéficient de la subvention municipale, de vouloir bien adresser à l'administration un rapport sur les questions intéressantes qui auront pu être discutées pendant les séances du congrès.

M. le Président. — L'Administration Municipale priera les Délégués de ce Congrès de vouloir bien donner satisfaction à votre vœu, mon cher Collègue.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2.407
Jubilé Deren.
 —
Médaille d'or.
 —
Remerciements.
 —

Dans votre séance du 21 juillet dernier, vous avez décidé de vous associer à la manifestation de sympathie organisée en l'honneur du jubilé de M. Deren. Ce dernier nous a fait parvenir la lettre suivante :

« A Monsieur le Maire, Messieurs les Adjoints, Messieurs les Conseillers Municipaux. »

« MONSIEUR LE MAIRE,

« Après l'offre de mon buste par mon excellent ami Edgard Boutry, réalisé
 » en bronze par mes nombreux amis, l'imposante, touchante et inoubliable fête
 » organisée en mon honneur le 15 juin, les hommages, les délicieux et éloquents
 » discours qui m'ont été adressés, je croyais avoir obtenu le summum du bonheur.
 » Aussi grande fut ma surprise, qui n'eut d'égale que mon immense joie, en apprenant
 » que le Conseil Municipal, dans sa séance du lundi 21, avait décidé de m'offrir
 » une médaille d'or, à l'occasion de mon jubilé en qualité de hautbois solo, à
 » l'orchestre du Grand-Théâtre et à la Musique municipale des Sapeurs-Pompiers.
 » Je m'empresse de vous adresser mes profonds remerciements, car vous avez
 » donné à mon cœur d'artiste ce qu'il pouvait envier de plus grand, de plus
 » noble, vous priant d'être mon interprète auprès de MM. les Adjoints et Conseillers
 » Municipaux, en leur exprimant ma vive reconnaissance, avec l'assurance
 » que mon concours sera toujours acquis à tout ce qui aura pour but : le bonheur,
 » la prospérité de notre vaillante, industrielle, laborieuse, artistique et patriotique
 » Cité Lilloise. »

« Recevez, Monsieur le Maire, mes bien respectueuses salutations. »

« Edmond DEREN ».

Le Conseil prend acte de cette communication.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Nous avons reçu, par l'intermédiaire de M. le Ministre des Affaires étrangères, un chèque de 520 dollars 60, représentant le produit d'une fête de charité organisée à Port-au-Prince (Haïti) au profit des orphelins de notre Ville de Lille, par MM. Félix Viard, Léon Menos, Clément Toussaint et Turenne Carrie, tous quatre Haïtiens ayant fait leurs études à Lille.

La réalisation de ce chèque a donné une somme de 3.591 fr. 40 que nous vous prions d'admettre en recette et en dépense. Cette somme sera répartie par les soins du Bureau de Bienfaisance à des veuves de guerre ayant plus de deux enfants à leur charge.

L'Administration Municipale a demandé à M. le Chargé d'affaires de France en Haïti de transmettre aux généreux donateurs haïtiens ses remerciements chaleureux.

Nous vous demandons de bien vouloir vous associer à ce geste en exprimant à ces quatre jeunes gens les remerciements du Conseil Municipal pour leur acte de générosité qui a provoqué en nous une surprise émue et un vif sentiment de reconnaissance.

Nous vous demandons en même temps de décider qu'un exemplaire de la présente délibération leur sera remis par l'intermédiaire de M. le Chargé d'affaires de France en Haïti.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, admet en recettes la somme de 3.591 fr. 40 et vote en dépenses un crédit d'égale importance à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919.

2.408

Don

—
*Produit d'une
fête de charité
organisée à
Port-au-Prince
(Haïti)*

—
Emploi

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

L'Administration municipale avait reçu deux demandes de location du Manège civil devenu libre par suite de son abandon, à fin de bail, par M. Deprouw.

Par suite de la destruction des archives, l'Administration ne se rappelait plus les conditions dans lesquelles M. Deprouw avait été désigné comme locataire.

2.409

Locations diverses

—
Manège civil

Il résulte des pièces fournies par l'un des candidats, M. Vaucher, que le bail n'avait été accordé à M. Deprouw qu'à la condition de prendre, comme directeur du manège, un professeur d'équitation agréé par la Commission spéciale de surveillance du Manège civil.

M. Vaucher fut désigné pour ce poste qu'il occupe depuis 1909 et il sollicite, d'accord avec la dite commission de surveillance, la location du Manège.

Ce bail serait fait pour trois, six ou neuf années, à partir du premier août 1919 ; mais il serait résiliable, et de plein droit, sans indemnité, dans le cas où la Ville serait mise en demeure de faire disparaître cet établissement construit sur un terrain militaire, et ce, conformément à un procès-verbal d'affermage, en date du 27 juin 1912.

Le loyer annuel serait fixé à 1.500 francs, payable par trimestre.

M. Vaucher prendrait, à sa charge, les travaux de réparations et d'aménagement nécessaires au fonctionnement de l'établissement et verserait, avant la signature du bail, un cautionnement de 2.000 francs. Il s'engagerait, en outre, à se conformer au règlement établi par la Commission de surveillance du manège.

Nous vous proposons, Messieurs, de répondre favorablement à la demande de M. Vaucher et vous prions, en conséquence, de nous autoriser à passer les conventions pour réaliser cette location.

2.409
Manège civil
—
Location
—
Observations
—

M. le Président. — J'ai reçu, hier soir, une lettre d'un sieur Gauthier, qui demande que le manège civil soit mis en adjudication. Je ne puis malheureusement vous en donner lecture aujourd'hui, ne l'ayant pas sur moi, mais, dans l'intention de rendre possible l'examen de cette proposition, je prierai le Conseil de vouloir bien renvoyer cette affaire à une Commission.

M. Ovigneur. — En septembre 1908, M. le Maire a nommé par arrêté une Commission de surveillance du Manège civil, dont j'ai l'honneur d'être le Président. Un professeur ne peut entrer en fonctions dans cet établissement sans l'agrément de la Commission, qui, en 1909, a nommé, pour douze ans, M. Vaucher. Celui-ci est encore aujourd'hui titulaire de l'emploi. Je demande donc que M. Vaucher soit maintenu dans ses fonctions qui ne furent suspendues, pendant la guerre, que pour cas de force majeure. C'est, sans doute, parce que le bail fût signé par un commanditaire que l'on demande la signature d'un nouveau contrat. Il n'en est pas moins vrai que M. Vaucher doit encore être maintenu pendant deux ans à la direction du manège civil, avec M. Defaux comme commanditaire, et qu'il n'y a pas lieu de procéder à une nouvelle adjudication.

M. le Président. — Je ne comprends pas, mon cher Collègue, pourquoi vous estimez que le renvoi de cette question à l'examen d'une Commission peut pré-

senter un inconvénient quelconque. Nous sommes en présence d'une demande formulée par un sieur Gauthier et il serait, j'estime, intéressant que cette proposition fût étudiée. Je ne vois pas qu'il puisse être préjudiciable aux droits de qui que ce soit de renvoyer cette affaire à une commission qui examinera la légitimité du maintien de M. Vaucher à la direction du manège civil, et, par un rapport documenté, donnera à l'Administration municipale tout apaisement sur la manière de présenter cette question à l'approbation de l'autorité préfectorale pour le maintien, si besoin est, de M. Vaucher dans les fonctions qu'il occupait avant les hostilités.

M. Ovigneur. — Je me demande pourquoi, quand la Commission de surveillance du manège a pris une délibération qui accorde, pour 12 ans, la direction de cet établissement à M. Vaucher, on cherche à relever cette Commission des engagements qu'elle a pris et à revenir sur une convention passée avec le Directeur qui remplit également les fonctions de professeur d'équitation, mais n'est pas propriétaire de l'immeuble. En dehors des services qu'a pu rendre, au point de vue militaire, l'habile direction de M. Vaucher, nous devons constater que, pendant les années qui ont précédé la guerre, les jeunes gens faisant partie de l'escadron Saint-Georges obtinrent de nombreuses distinctions dans les concours et qu'aucun accident ne fut à déplorer dans l'enseignement qui y fut donné. L'Administration municipale a intérêt à maintenir dans ses fonctions un professeur, à qui on peut faire entière confiance eu égard à la sécurité que présentent ses méthodes. On ne peut le remplacer aujourd'hui parce que la guerre a suspendu son exploitation. M. Vaucher en fut la première victime et s'est comporté admirablement en habitant toujours son manège qu'il protégea, autant qu'il put, pendant l'occupation ennemie. La direction de cet établissement ne pourra être mise au concours qu'après l'expiration du bail de 12 ans, contracté avec M. Vaucher.

M. le Président. — Je n'ai pas l'intention de déposséder M. Vaucher de ses droits, mais j'estime que le Conseil municipal peut toujours nommer, dans son sein, une Commission chargée d'apprécier l'étendue de ces droits. Des propositions sont faites par un sieur Gauthier en ce qui concerne la direction du manège civil. Ces offres sont susceptibles de retenir l'attention de l'Administration, et si vous prétendez que ces nouvelles propositions ne peuvent être examinées, vous portez ainsi atteinte au principe qui veut que le renvoi, par le Conseil, d'une question à une commission, soit de droit.

M. Ovigneur. — La Commission de surveillance du manège est seule compétente dans cette affaire. Elle a été régulièrement nommée par arrêté de M. le Maire, en septembre 1908, et le contrat, approuvé par elle nommant M. Vaucher directeur pour 12 ans, est, à mon avis, toujours existant.

M. le Président. — J'estime, au contraire, que la Commission dont vous parlez, mon cher Collègue, n'a qu'un droit de surveillance sur l'exploitation du manège, et n'émane pas directement du Conseil municipal. Ce dernier a toujours le droit de renvoyer à une commission, prise dans son sein, les questions qui lui sont soumises et qui feront, après examen, l'objet d'un rapport détaillé donnant tous les éclaircissements désirables, vous permettant ainsi d'émettre un vote en pleine connaissance de cause.

M. Parmentier. — Il n'est pas, je crois, absolument exact que le renvoi à une Commission soit de droit. Cette pratique est entrée dans les usages du Conseil par suite de l'habitude qu'il en a prise, mais nous sommes libres d'ordonner, ou non, le renvoi. Il existe une Commission nommée régulièrement par le Maire. Je m'empresse d'ajouter que l'avis de cette commission n'oblige le conseil en aucune manière, — mais, permettez-moi de vous dire que, lorsqu'elle nous fait connaître par la voix de son Président, que, d'accord avec elle M. Vaucher fut nommé directeur du manège civil pour 12 années qui ne sont pas entièrement écoulées; que, si la guerre n'avait pas éclaté, la question du remplacement du titulaire actuel ne se poserait même pas, je considère que le Conseil est libre de statuer immédiatement et décider du maintien de M. Vaucher au poste qu'il occupe.

M. le Président. — J'ai reçu, hier, une lettre qui contient certaines propositions. Sont-elles avantageuses ou non? Je n'en sais rien, mais je pense qu'elles ne peuvent être négligées. Si le Conseil n'est pas d'avis de renvoyer cette affaire à une commission, je demande son renvoi à l'Administration municipale, pour savoir s'il y a lieu de tenir compte des offres faites.

M. Lessenne. — Je crois qu'il ne doit pas suffire qu'une personne quelconque vienne faire des propositions nouvelles pour nous dégager d'un contrat passé avec un tiers.

M. le Président. — Je ne demande pas que le Conseil émette un vote aujourd'hui même sur cette question et je m'étonne que la simple demande de renvoi à une Commission éprouve des résistances.

M. Ovigneur. — C'est simplement parce qu'il existe un contrat qui reste toujours en vigueur. Je demande que le Conseil se prononce à cet égard, et prie M. le Président de vouloir bien mettre la question aux voix.

M. Ducastel. — J'estime, pour ma part, que nous ne pouvons refuser le renvoi à une Commission.

M. Gronier. — Il y a une question de principe à observer: si, par l'intermédiaire de la Commission de surveillance, le Conseil a donné à M. Vaucher la direction du manège pour 12 ans, avant de nommer une Commission, chargée d'étudier, à nouveau, cette question, je demande que l'on fasse connaître au Conseil les griefs imputés au titulaire actuel.

M. le Président. — Il n'a jamais été parlé de griefs, et la question, telle qu'elle a été présentée par M. Ovigneur, ne se montre pas sous son véritable jour. M. Vaucher a, dit-on, signé un bail. Il ne peut, vous le savez, être voté sur une affaire de bail. Vous voyez bien qu'il existe dans cette question un flottement qui demande à être examiné. Il a été mis en cause des personnalités, et c'est précisément ce que je n'entends pas faire.

M. Ducastel. — A quelle Commission cette question serait-elle renvoyée ?

M. le Président. — A une Commission exclusivement municipale. Celle qui fut nommée, en 1908, par arrêté de M. le Maire, est simplement chargée de la surveillance, comme les commissions du Conservatoire et des Musées, qui ne peuvent donner que leur avis, laissant au Conseil le soin de décider du sort d'une question.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien passer au vote.

A la majorité de 10 voix, le Conseil décide de maintenir M. Vaucher à la direction du manège civil et autorise le Maire à passer les conventions nécessaires en ce qui concerne le bail de cet immeuble.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Le Comité de ravitaillement a installé, pendant la durée de l'occupation allemande, à la Nouvelle Bourse de Commerce, un local destiné à l'entrepôt et à la vente des denrées. Cette partie du bâtiment était affectée aux Services de la Banque de France. Par suite du dépôt de marchandises, des dégâts importants ont été occasionnés et un devis, dressé par M. Georges DEHAUBT, architecte de la Banque, et contrôlé par le Service des Travaux municipaux, évalue ces dégâts à la somme totale de 5.787 fr. 48.

Nous vous demandons de bien vouloir rembourser, à la Banque de France, la somme de 5.787 fr. 48. Cette dépense sera imputée au Crédit de Ravitaillement : « Comité d'alimentation du Nord de la France », achat de denrées et frais divers.

Adopté.

2.410
*Bourse de
Commerce*
—
Dégâts
—
Règlement
—

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2.411
Fêtes publiques
—
Marchés
—

Par suite des fêtes successives qui viennent d'avoir lieu : fêtes de la Paix, de la Victoire, du 14 juillet, etc... et, sur l'ordre du Service des Fêtes du 10 juillet, nous avons dû installer une tribune, place de la République, reconstruire complètement les planchers des kiosques du Square Lardemer et de la place Catinat et réfectionner la maçonnerie de ce dernier. Les planchers de ces kiosques étaient complètement pourris et en grande partie démolis pendant l'occupation allemande.

Nous avons pu malgré le peu de temps qui nous était donné, satisfaire aux demandes qui nous étaient faites.

M. DONNEZ, entrepreneur, 2, rue Détournée, a bien voulu se charger de l'estrade de la Place de la République à la condition de nous rendre acquéreur du bois employé, la dépense s'est élevée à..... 7.514 43

Il fut chargé également des réparations du kiosque de la Place Catinat 2.219 95

Total 9.734 38

Quant au kiosque du Square Lardemer, il fut réparé par M. FICHELLE, entrepreneur, rue Saint-Gabriel, 3, coût 2.903 56

Total général 12.637 94

Nous vous demandons de voter un crédit d'égale importance à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919 et d'approuver les marchés passés avec les entrepreneurs sus-désignés, en vue du règlement de leur compte.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 12.637 fr. 94 à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2.412
Fête Nationale
—
Subvention de
l'Etat
—

Par lettre du 10 juillet 1919, M. le Préfet du Nord nous informe qu'une somme de 15.000 francs est mise à la disposition de la ville en vue de célébrer avec éclat la fête nationale du 14 juillet et, en particulier, dans les régions qui ont été occupées par l'ennemi.

En conséquence, nous vous demandons d'admettre cette somme en recette et

d'ouvrir un crédit d'égale importance à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919 à rattacher à l'article 231 du budget ordinaire dudit exercice.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, admet en recettes la somme de 15.000 francs et vote en dépenses un crédit d'égale importance à inscrire au budget supplémentaire de l'exercice 1919 et à rattacher à l'article 231 du budget ordinaire dudit exercice.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Dans vos précédentes séances, vous avez accordé des augmentations d'indemnités de logement aux commissaires de police et aux juges de paix en raison de l'augmentation constante du prix des loyers.

Pour le même motif, les greffiers de justice de paix sollicitent l'augmentation de l'indemnité de 200 francs qui leur était allouée jusqu'à présent pour le logement de leurs archives.

Nous vous prions de porter cette indemnité à 400 francs, à compter du 1^{er} juillet 1919, et de voter pour le présent exercice un crédit supplémentaire de 600 fr. à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 600 francs, à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919.

2.413
*Greffiers de
Justices de paix*
—
*Indemnités
de loyers*
—
Augmentation
—

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Dans votre séance du 30 janvier 1914, vous avez, en vous appuyant sur la loi du 31 décembre 1913, réclamé le classement parmi les monuments historiques de l'ancienne Bourse de Commerce.

Aucune suite n'ayant été donnée à ce vœu, nous vous prions de le renouveler aujourd'hui en insistant tout particulièrement sur l'intérêt qui s'attache à la conservation de ce monument que les critiques d'art représentent comme un chef-d'œuvre de l'architecture flamande.

Adopté.

2.414
Ancienne Bourse
—
Classement
—

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2.415
Réseau télépho-
nique municipal
—
Acquisition
d'appareils
—
Adjudication
—

Pour nous permettre de réorganiser le réseau téléphonique municipal, nous devons prévoir la fourniture de tableaux en remplacement de ceux détruits par l'incendie de la Mairie et d'appareils téléphoniques dont la plupart ont été réquisitionnés par les Allemands.

D'après le devis établi, la fourniture dont il s'agit se décompose comme suit :

Un standard à 100 directions ;

Un tableau à 20 directions ;

50 appareils téléphoniques muraux ;

20 appareils téléphoniques portatifs.

La dépense prévue est d'environ 22.225 francs.

Nous vous demandons :

1° De voter un crédit de 22.225 francs à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919.

2° De décider la mise en adjudication aux conditions du cahier des charges établi à cet effet.

Renvoyé à la Commission des Travaux.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2.416
Bâtiments
communaux
—
Destruction des
rongeurs
—
Marché
—

Nous soumettons à votre approbation un marché de gré à gré, passé avec M. MERING, chimiste à Paris, pour l'entreprise de la destruction des rongeurs dans les divers bâtiments communaux.

La Ville payera pour ce travail une somme annuelle de 800 francs, imputable sur le budget ordinaire.

Nous vous prions de vouloir bien l'approuver.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

A la suite du bombardement et de l'explosion de janvier 1916, un certain nombre de candélabres et diverses lanternes appartenant à la Ville ont été brisés et il est nécessaire de pourvoir à leur remplacement pour la saison d'hiver.

La dépense à prévoir est la suivante :

200 candélabres ordinaires de 3,05 de hauteur à 189,60	37.920
5 candélabres de 3,55 de hauteur avec appareillage de bras à 340 fr.	1.700
6 candélabres de 6 mètr. de hauteur, y compris appareillage de bras à 1.210 francs	7.260
11 lanternes par arc avec globe opaline à 430 francs.....	4.730
30 dômes en cuivre avec grand cercle galerie, dôme chapiteau et fleurons	4.500
Total.....	56.110 fr.

Nous nous sommes adressé à la maison DURENNE, 26, rue du Faubourg Poissonnière, à Paris, la seule maison qui puisse nous donner satisfaction. Cette maison consent à nous livrer les candélabres et appareils aux prix ci-dessus, le tout rendu en gare de Lille, octroi compris.

Nous vous demandons en conséquence d'approuver le marché passé avec la maison Durenne et de nous ouvrir un crédit de 56.110 francs.

Renvoyé à la Commission des Travaux.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

A la suite du commencement d'incendie survenu l'année dernière dans le bâtiment du corps de garde de la porte de Cantelieu, les représentants des Compagnies d'Assurances et de la Ville ont évalué à la somme de 4.334 francs 32 l'importance des dégâts.

Nous vous demandons d'admettre cette somme en recettes et dépenses.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, admet en recettes la somme de 4.334 fr. 32 et vote en dépenses un crédit d'égale importance à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919.

2.417

*Bâtiments
communaux*

—
Eclairage

—
*Achats de
candélabres
et lanternes*

2.418

Assurances

—
*Règlement
de Sinistre*

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2.419
Fourniture
d'appareils à gaz
et accessoires

—
Adjudication

Les Allemands ayant enlevé dans les écoles les lampes, les becs et les lanternes, nous avons fait le relevé des appareils à gaz qui nous seraient nécessaires et qui comporte :

- 2.000 lampes avec abat-jour ;
- 3.500 becs en cuivre à incandescence N° 1 ;
- 4.000 verres clairs dits « léna » ;
- 4.000 manchons ;
- 40 lanternes appliques ;
- 20 lanternes d'éclairage public grand modèle ;
- 15 lanternes d'éclairage public moyen modèle.

Nous avons dressé le devis pour cette fourniture dont la dépense s'élève à 92.650 francs.

Nous vous demandons :

- 1° De nous autoriser à prélever cette dépense sur le crédit « Dépenses diverses nécessitées par la guerre », en avance sur les dommages de guerre.
- 2° D'approuver le cahier des charges pour la mise en adjudication de ces appareils et accessoires.
- 3° De solliciter de l'autorité supérieure la réduction au strict minimum des délais d'adjudication.

Renvoyé à la Commission des Travaux.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2.420
Hôtel-de-Ville
provisoire
(Hôtel de la
Monnaie)

—
Aménagement de
l'ancienne chapelle

Le seul local, actuellement libre, pour l'installation à la Monnaie des nouveaux Services : Démantèlement, Assainissement et Services concédés, est l'ancienne Chapelle, située au premier étage.

Pour l'aménagement de ces divers Services et, notamment, le service du démantèlement qui doit fonctionner incessamment, il est nécessaire et urgent d'y aménager des bureaux pour les chefs de ces services, leurs adjoints et employés.

La construction des cloisonnements, pour l'aménagement des dits services, d'après devis estimatif d'une surface de 211 mètres carrés 30, compris peinture et vitrerie, coûterait 13.000 francs.

Nous vous demandons de voter un crédit de pareille importance à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919.

M. Ducastel. — Ne pourrait-on pas placer ce Service dans une autre dépendance de la Mairie ?

Pourquoi ne pas transformer l'ancienne chapelle de la Treille en Salle des Mariages ?

M. Remy. — Placer la Salle des Mariages à l'étage entraînerait un service trop compliqué qui permettrait difficilement la célébration des nombreuses unions qui se font actuellement. Il y en eut 80, jeudi dernier, et 40, aujourd'hui ; malgré cette affluence, les formalités indispensables furent remplies sans le moindre retard. Il faut reconnaître que mon Collègue, M. DUBURCO, m'apporte, avec le dévouement qui lui est habituel, une aide très appréciable.

M. Liégeois-Six. — Les emplacements indispensables pour installer nos services sont trop restreints pour que nous puissions songer à réserver, dans la Mairie, une salle de réceptions et de fêtes.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 13.000 francs à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

En vertu d'un marché du 8 août 1917, M. CORNU, rue des Girondins, 14, à Lille, était chargé de la fourniture et de l'installation d'une chaudière à eau chaude pour le chauffage des Services municipaux installés à l'Hôtel-de-Ville.

Ces travaux étant terminés, une Commission composée de MM. Laurence, adjoint au maire, Legrand-Herman et Coilliot, conseillers municipaux, s'est transportée à l'Hôtel-de-Ville, pour procéder à la réception des travaux. Ceux-ci ayant été exécutés conformément au projet, la Commission décide d'en prononcer la réception.

Nous vous demandons d'homologuer les procès-verbaux de réception et d'approuver les décomptes des travaux tels qu'ils ont été établis.

Adopté.

2.421

Hôtel-de-Ville

—
Services financiers

—
Chauffage des caves

—
Réception des travaux
—

M. le Président. — C'est du pavillon où est installé le service des Finances, qu'il est question.

La réception en a été faite par une Commission municipale, comme le prévoit le cahier des charges.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2.422
Palais Rameau
—
Peinture
—
Réception des
travaux
—

Par adjudication en date du 4 octobre 1912, M. Louis Lempereur, 72, boulevard de Strasbourg, à Roubaix, était déclaré adjudicataire des travaux de peinture du Palais Rameau.

Ces travaux étant terminés, une Commission composée de MM. Laurence, adjoint au maire, Legrand-Herman et Coilliot, conseillers municipaux, s'est transportée au Palais Rameau pour procéder à la réception des travaux. Ceux-ci ayant été exécutés conformément au projet, la Commission décide d'en prononcer la réception.

Nous vous demandons d'homologuer les procès-verbaux de réception et d'approuver les décomptes des travaux tels qu'ils ont été établis.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2.423
Palais
des Beaux-Arts
—
Chauffage
—
Travaux
—

Les installations du chauffage du Palais des Beaux-Arts sont hors d'état de fonctionner, et l'examen, qui en a été fait, a démontré la nécessité de recourir à des moyens nouveaux pour mettre, en vue de l'hiver prochain, à l'abri du froid et surtout de l'humidité, les quelques salles où devaient être concentrées les collections du Musée.

M. le Directeur des Musées demande, avec insistance, que les salles de l'aile gauche, situées en bordure du Boulevard de la Liberté, soient munies, à très bref délai, du chauffage nécessaire.

M. l'Adjoint aux Beaux-Arts s'est préoccupé de cette question et a fait préparer, par M. Mollet, architecte du Palais des Beaux-Arts, le projet que nous soumettons à votre approbation.

Les dispositions, adoptées en ce qui concerne les tuyauteries de distribution de vapeur, et les appareils de chauffage seraient placés à titre définitif et consti-

tueraient un élément de chauffage général dont l'exécution ultérieure sera une nécessité.

La chaufferie seule est provisoire ; en tant que bâtiment, elle serait placée à l'angle Sud-Est de l'aile à chauffer.

Nous vous prions de vouloir bien approuver le projet et voter un crédit de 90.703 fr., 52, à valoir sur dommages de guerre, et d'approuver les marchés passés avec les entrepreneurs pour la fourniture des appareils de chauffage et leur installation.

Renvoyé à la Commission des Travaux.

Commission des Travaux. — Rapport de M. Paul OVIGNEUR

MESSIEURS,

Dans votre séance du 18 août, vous avez renvoyé, à l'examen de la Commission des Travaux, un devis d'installation de chauffage au Palais des Beaux-Arts.

De l'étude des dossiers et des renseignements fournis par M. l'Adjoint aux Beaux-Arts, qui assistait à la réunion, et par M. Lemoine, Directeur des Travaux, il résulte que la dépense, qui semble assez forte, porte sur une installation qui sera utilisée dans le plan d'ensemble du chauffage du Palais des Beaux-Arts.

Il y a donc intérêt à ce que ces travaux soient faits dans les meilleures conditions possibles. Une partie de l'ancien matériel pourra même y être utilisé.

Une seule partie, celle des chaudières, en tant que bâtiments seulement, sera provisoire et ce ne sera là qu'une dépense peu élevée. Une fois acquises, si ces chaudières ne trouvent pas, dans l'avenir, leur emploi au Palais des Beaux-Arts, elles pourront, de l'avis de M. le Directeur des Travaux, être placées ailleurs.

La Commission des Travaux émet un avis favorable à l'ensemble du projet.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 90.703 francs 52 à valoir sur les dommages de guerre et à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2.424
Nouveau Théâtre
 —
Paratonnerre
 —
Réception des
Travaux
 —

Par adjudication en date des 21 mars et 27 mai 1913, MM. GUILLIOT, DESMET & Cie, étaient déclarés adjudicataires des travaux d'installation d'un paratonnerre, au Nouveau Théâtre.

Ces travaux étant terminés, une Commission composée de MM. Laurence, adjoint au maire, Legrand-Herman et Coilliot, conseillers municipaux, s'est transportée au Nouveau Théâtre pour procéder à la réception des travaux. Ceux-ci ayant été exécutés conformément au projet, la Commission décide d'en prononcer la réception.

Nous vous demandons d'homologuer les procès-verbaux de réception et d'approuver les décomptes des travaux, tels qu'ils ont été établis.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2.425
Reclorat
 —
Remise en état
 —
Marchés
 —

Dans votre séance du 15 juin 1919, vous avez décidé l'exécution de différents travaux pour la remise en état des appartements de M. le Recteur.

Nous soumettons à votre approbation les marchés passés avec :

1^o M. GHEKIÈRE, entrepreneur, rue d'Artois, 18-20, pour les travaux de peinture, vitrerie et tapisserie.

2^o M. BAUR, entrepreneur, 18, rue Fontaine-del-Saulx, pour la serrurerie et la poêlerie.

3^o M. THIBAUT, entrepreneur, rue de Paris, 258, pour les travaux de zingage.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Par adjudication en date du 24 Janvier 1913, M. Henri Dugauquier, Place de la Gare, 10, à Tourcoing, était déclaré adjudicataire de la fourniture du mobilier destiné aux laboratoires de MM. Curtis et Lagaisse, à la Faculté de Médecine.

Les travaux étant terminés, une Commission composée de MM. Laurence, adjoint au maire, Legrand-Herman et Coilliot, conseillers municipaux, s'est transportée à la Faculté de Médecine pour procéder à la réception dudit mobilier.

Les travaux ayant été exécutés conformément au projet, la Commission décide d'en prononcer la réception.

Nous vous demandons d'homologuer les procès-verbaux de réception et d'approuver les décomptes des travaux tels qu'ils ont été établis.

Adopté.

2.426

*Faculté de
Médecine*

*Construction d'un
laboratoire*

*Réception du
Mobilier*

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Les bâtiments du Lycée Faidherbe et le mobilier doivent être entretenus par la Ville, en ce qui concerne la partie dont celle-ci est propriétaire. Certains entretiens intérieurs peuvent être effectués par l'État.

En ce qui concerne les travaux neufs, les études ont été, jusqu'à ce jour, confiées à M. Sauvage, architecte à Lille.

Afin d'uniformiser la procédure d'entretien du Lycée Faidherbe, nous vous proposons de confier à M. Sauvage l'ensemble des travaux d'entretien et des travaux neufs à exécuter au Lycée Faidherbe (Grand et Petit Lycées).

1^o M. Sauvage, architecte, demeurant à Lille, 33, rue Alexandre Leleux, sera désigné comme architecte du Lycée Faidherbe (grand et petit Lycées) pour l'étude, l'exécution et le règlement de ceux des travaux neufs ou d'entretien à exécuter, dans ledit établissement, sur les fonds communaux.

2^o Les crédits nécessaires seront notifiés et les instructions générales seront données à M. Sauvage par la Direction des Travaux municipaux.

3^o Les honoraires de l'architecte sont fixés à 5 0/0 du montant des travaux exécutés.

2.427

Lycée Faidherbe

Travaux

*Désignation
d'architecte*

4° L'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux municipaux, est chargé de l'exécution des présentes décisions.

Adopté.

M. Lessenne. — N'avait-il pas été question de déplacer le Lycée ? Les travaux prévus par le rapport seront-ils importants ?

M. le Président. — Le rapport pose simplement une question qui n'engage aucun travail. Il vous demande de donner à M. Sauvage un titre lui donnant certain caractère officiel.

M. le Recteur a, en effet, l'intention de faire construire un nouveau lycée, en bordure d'une voie nouvellement élargie. Cette question est actuellement en suspens.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2.428
Lycée Fénelon
—
Travaux
d'assainissement
—
Marché
—

A la suite de l'occupation du Lycée Fénelon par l'armée allemande, nous avons dû faire exécuter certains travaux d'assainissement, notamment le lessivage des murs et boiseries de la cuisine, de la relaverie, du dortoir et du vestiaire au deuxième étage ainsi que ceux d'une chambre affectée à l'infirmerie.

Ces travaux ont été exécutés par M. Blasin, entrepreneur, 6, rue Négrier, et les dépenses se sont élevées à 1.925 fr. 11.

Nous vous demandons de décider que cette dépense sera supportée par le crédit: « Dépenses diverses nécessitées par la guerre », et d'approuver le marché passé avec M. Blasin.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2.429
Bâtiments
communaux
—
Eglises et Temples
—
Réception des
Travaux
—

Par adjudication en date du 29 août 1913, M. Chantry, rue des Postes, 1, à Lille, et M. Lefebvre, rue de Lille, 154, à Roubaix, étaient déclarés adjudicataires des travaux de grosses réparations aux Églises et Temples :

M. Chantry, pour le troisième lot, couverture en zinc ;

M. Emile Lefebvre, pour le quatrième lot, couverture en ardoises et pannes.

Ces travaux étant terminés, une Commission, composée de MM. Laurence, ad-

joint au maire, Legrand-Herman et Coilliot, conseillers municipaux, s'est transportée au temple protestant, à l'église Saint-André, à l'église de La Madeleine (Lille), et à l'église Saint-Michel pour procéder à la réception des travaux. Ceux-ci ayant été exécutés conformément au projet, la Commission décide d'en prononcer la réception.

Nous vous demandons d'homologuer les procès-verbaux de réception et d'approuver les décomptes des travaux tels qu'ils ont été établis.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Pendant l'occupation allemande, les bassins et dépendances de l'École de Natation, rue d'Armentières, ont été dégradés et nous avons dû, en prévision de la réouverture de l'École, y faire exécuter les travaux nécessaires.

MM. Grulois Frères, rue Louis Faure, 47, ont été chargés de l'exécution des travaux et les dépenses se sont élevées, pour cette entreprise, à 3.934 fr. 88.

Nous vous demandons de décider que cette dépense sera prélevée sur le crédit : « Dépenses diverses nécessitées par la guerre », et d'approuver le marché passé avec MM. Grulois Frères.

M. Ovigneur. — A-t-il été dressé un état des frais qu'entraîneront ces travaux, de manière à pouvoir les récupérer comme dommages de guerre ? Les dépenses de remise en état des bâtiments communaux détériorés par les Allemands doivent être couvertes par ce Service.

M. le Président. — Le Service des Travaux a fait tout le nécessaire à cet égard, mon cher Collègue, Les travaux d'assainissement et de nettoyage du Lycée Fénelon, que l'occupation de cet immeuble par l'ennemi rendit indispensable, seront payés sur l'article : « Dépenses nécessitées par la guerre ». — Ces deux questions sont de même nature.

2.430
Ecole de Natation
—
Travaux
d'appropriation
—

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2.431
Achal
rue de la Boëtie
—

M. Ed. Beele, rue Chanzy, 20, à Roubaix, est propriétaire de plusieurs maisons, rue de la Boëtie, 3 et 5, et rue de la Chaude Rivière, 10, 12, 14, 16, dont le fond donne rue de la Boëtie.

Pendant la guerre, les murs de clôture se sont effondrés et le propriétaire a demandé l'autorisation de les reconstruire.

Ces maisons étant frappées d'alignement, nous nous y sommes opposés, en vertu des prescriptions du Code des arrêtés municipaux, et avons alors proposé, au propriétaire, l'expropriation amiable.

Nous avons dressé le procès-verbal de mesurage et d'estimation du terrain, à incorporer à la voie publique, qui représente une surface de 145 mètres carrés 72, et avons arrêté la valeur dudit à 25 francs du mètre, soit,..... 3.643 fr.

D'un autre côté, le propriétaire va devoir, du fait de cette expropriation, déplacer les fosses d'aisances, supprimer la pompe et prendre des abonnements aux eaux d'Emmerin, et demande, pour ces travaux, une indemnité de..... 2.000 fr.

Soit au total : 5.643 fr.

Nous vous demandons de donner une suite favorable à cette transaction, ce qui permettrait de dégager la rue de la Boëtie et :

1° De voter un crédit de 5.643 francs, à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919 ;

2° D'approuver les procès-verbaux de mesurage et d'estimation.

Renvoyé à la Commission des Travaux.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2.432
Rue de l'église
St-Louis
—
Mise en état
de viabilité
—
Réception des
Travaux
—

Par adjudication en date du 20 juin 1913, MM. Louis Collin et ses fils, Boulevard Victor Hugo, 177, à Lille, étaient déclarés adjudicataires des travaux de mise en état de viabilité de la rue de l'Église Saint-Louis.

Les travaux étant terminés, une Commission composée de MM. Laurence, adjoint au maire, Legrand-Herman et Coilliot, conseillers municipaux, s'est trans-

portée rue de l'Église Saint-Louis, pour procéder à la réception des travaux. Ceux-ci ayant été exécutés conformément au projet, la Commission décide d'en prononcer la réception.

Nous vous demandons d'homologuer les procès-verbaux de réception et d'approuver les décomptes des travaux tels qu'ils ont été établis.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Par adjudication en date du 24 avril 1914, M. Victor Demacon, rue des Glacis, à Douai, était déclaré adjudicataire des travaux de terrassement et M. Victor Carlier, rue de Douai, 25, à Lille, de l'aqueduc pour l'élargissement du Boulevard Carnot.

Ces travaux étant terminés, une Commission, composée de MM. Laurenge, adjoint au maire, Legrand-Herman et Coilliot, conseillers municipaux, s'est transportée, Boulevard Carnot, pour procéder à la réception des travaux. Ceux-ci ayant été exécutés conformément au projet, la Commission décide d'en prononcer la réception.

Nous vous demandons d'homologuer les procès-verbaux de réception et d'approuver les décomptes des travaux tels qu'ils ont été établis.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Par adjudication en date du 19 septembre 1913, MM. Louis Collin et ses Fils, 177, Boulevard Victor Hugo, à Lille, étaient déclarés adjudicataires des travaux de pavage et de prolongement de la rue de La Bassée.

Ces travaux étant terminés, une Commission, composée de MM. Laurenge, adjoint au maire, Legrand-Herman et Coilliot, conseillers municipaux, s'est transportée rue de La Bassée pour procéder à la réception des travaux. Ceux-ci ayant été exécutés conformément au projet, la Commission décide d'en prononcer la réception.

2.433

Boulevard Carnot

—
Élargissement

—
Réception des Travaux

2.434

Rue de La Bassée

—
Pavage et travaux de prolongement

—
Réception des Travaux

Nous vous demandons d'homologuer les procès-verbaux de réception et d'approuver les décomptes des travaux tels qu'ils ont été établis.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2.435
R. de la Madeleine
Prolongement

—
Pavage

—
Réception des
Travaux

Par adjudication en date du 8 novembre 1912, MM. Louis Collin et ses fils, Boulevard Victor Hugo, 177, à Lille, étaient déclarés adjudicataires des travaux de pavage de la rue de La Madeleine prolongée.

Ces travaux étant terminés, une Commission, composée de MM. Laurence, adjoint au maire, Legrand-Herman et Coilliot, conseillers municipaux, s'est transportée rue de La Madeleine prolongée pour procéder à la réception des travaux.

Ceux-ci ayant été exécutés conformément au projet, la Commission décide d'en prononcer la réception.

Nous vous demandons d'homologuer les procès-verbaux de réception et d'approuver les décomptes des travaux tels qu'ils ont été établis.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2.436
Emprises diverses.

Nous vous soumettons différentes demandes d'emprises sujettes à paiement de redevances annuelles :

1° M. Hooge, rue de la Monnaie, N° 1, un écusson de 0 m. 46 de saillie, redevance annuelle 7 fr.

2° M. Janssen, rue Gambetta, 27 bis, un écusson ayant une saillie de 0 m. 50, redevance annuelle 7 fr.

3° M. Baudry, rue des Jardins, 7, un écusson de 0 m. 80 × 0 m. 25 avec une saillie de 0 m. 80, redevance annuelle 10 fr.

4° MM. Hazebrouck et Cie, rue Arnould de Vuez, 2 bis, un tableau en forme de « V » de 3 m. 40 × 0 m. 60 = 1 mètre carré 24 soit deux mètres carrés avec une saillie de 0 m 70 18 fr.

5° M. Montaigne, rue de la Digue, 13, un tableau de 2 m. × 0 m. 75 = 1 mètre carré 50, soit 2 mètres carrés avec une saillie de 0 m. 60 16 fr.

6° M. Delmotte, rue Saint-Nicolas, 12, deux calicots de 1 m. 20 × 0 m. 80 avec une saillie de 1 m. 20.

Redevance annuelle pour chaque calicot : 14 fr. ; pour les 2 28 fr.

7° M. Dujardin, rue d'Angleterre, 67-67 bis, un écusson de 1 m. 20 × 0 m. 60 avec une saillie de 1 m. 10. Redevance annuelle..... 13 fr.

8° MM. Viste et Clarisse, Place Richebé, 5, un tableau de 1 m. × 0 m. 55 avec une saillie de 0 m. 55 8 fr.

9° M. Vandame Emile, brasseur, rue Royale, 102, transformation, en montecharges de deux descentes de caves situées : l'une en façade de son immeuble, rue du Gros-Gérard, 23, l'autre, Square du Ramponneau, 8, aboutissant du même immeuble 100 fr.

10° M. Houtre, rue Boucher de Perthes, 98, un tableau d'une surface inférieure à un mètre carré avec une saillie de 0 m. 65 9 fr.

11° M. De Wilde, rue Colbert, 79, un tableau d'une surface inférieure à un mètre carré avec une saillie de 0 m. 60 8 fr.

12° M. Fosse, 54, Boulevard de la Liberté, un tableau de 7 m. 70 × 1 m. 30 = 7 mètres carrés 93 avec une saillie de 1 m. 24 118 95

13° M. Dignoire, rue de Thionville, 2, représentant du *Lion Noir*, des tableaux de 0 m. 65 × 0 m. 47 posés :

Place du Lion d'Or 10 fr.

Rue Gambetta, 184 10 fr.

Rue de Gand, 47 10 fr.

Rue Gambetta, 6 10 fr.

Rue de Béthune, 30 bis 10 fr.

Rue Saint-André, 80 10 fr.

Rue de Wazemmes, 61 10 fr.

Rue de Paris, 197 10 fr.

Rue Jeanne d'Arc, 66 10 fr.

Rue de Fives, 30 10 fr.

Place Rihour, 12 10 fr.

Rue Gambetta, 268 10 fr.

Rue de Poids, 7 10 fr.

Rue des Postes, 175 10 fr.

Rue de Juliers, 129 10 fr.

Rue de Wazemmes, 18, 10 fr.

14° M. Gontran-Gagedois, rue de Lens, 97, un tableau en chevron d'une longueur totale de 2 m. 80 sur 0 m. 60 de large, soit 1 mètre carré, 68, ou, en chiffres ronds, 2 mètres carrés, avec une saillie de 0 m. 60, — redev. annuelle 16 fr.

15° M. Valentin Bresle, rue Solférino, 188 *bis*, un tableau en chevron de 2 m. de long sur 1 m. de large, soit 2 mètres carrés, avec une saillie de 0 m. 89 ... 22 fr.

D'autre part, nous avons reçu un certain nombre de demandes émanant de personnes qui désirent édifier des baraquements provisoires sur l'emplacement des ruines pour y exercer un commerce.

Nous avons soumis, aux pétitionnaires, les conditions auxquelles ils auraient à souscrire et qui sont les suivantes :

1° Enlèvement du baraquement dans un délai de trois jours, sur simple injonction de la Ville, sans pouvoir exercer aucun recours contre la ville, pour quelque cause que ce soit ;

Et, notamment, vider les lieux, sans délai et sans indemnité, le jour où la ville ou l'État feront procéder au déblaiement des ruines et à l'enlèvement de tous matériaux.

L'installation projetée est donc essentiellement précaire et peut être appelée à disparaître à une date qui peut être très prochaine ;

Acceptation des aléas de cette situation :

2° Reconnaissance formelle de ne pouvoir réclamer d'indemnité à la Ville pour suppression du fonds de commerce ainsi établi, au cas où la Ville viendrait à exproprier le fonds sur lequel le baraquement sera construit ;

3° L'autorisation est accordée sous réserve de l'assentiment du propriétaire du fonds, La Ville est dégagée de toutes responsabilités à cet égard et le pétitionnaire s'engage à supporter toutes actions qui pourraient être intentées par le propriétaire du fonds en question ;

4° Paiement d'un droit annuel de précarité d'un franc.

Nous vous demandons, en conséquence, de vouloir bien approuver les engagements suivants :

1° Mme Barrois, rue de Gand, 60, pour le N° 75 de la rue de Béthune.

2° M. Coustenoble, 8, rue Victor Hugo, à Mons-en-Barœul, pour le N° 12 de la rue de Tournai ;

3° M. Van Peteghem, rue des Étaques, 13, pour le N° 66 *bis* de la rue de Béthune ;

4° M. Lefebvre Louis, avenue Becquart, 46, à Lambersart, pour le N° 69 de la rue de Béthune ;

5° M. Dieval Ernest, 6, rue Fontenelle, pour les numéros 6 et 8 de la Place de Béthune ;

6° M. Richer, rue de la Halloterie, 19, pour les numéros 44-46 de la rue de Béthune ;

7° M. Messiaen Henri, 15, rue de la Louvière, pour le N° 38 de la rue de Tournai ;

8° M. Chagnot, 8, rue Parrot, à Paris, pour le N° 18 de la rue de Tournai.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Par délibération du Conseil municipal du 7 juillet 1919, M. Delbecq, rue du Faubourg des Postes, 27, cour Lebleu, 4, avait été autorisé à construire un baraquement provisoire sur les ruines de la maison, rue de Béthune, 39.

M. Delbecq cessant son commerce, nous vous prions de le rayer de l'état des redevances annuelles.

Adopté.

2.437
Emprises
—
Suppression
—

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Le Service des Ponts-et-Chaussées du Département du Nord soumet à votre examen le projet de reconstruction du Pont de la Citadelle, sur la Deule.

L'ancien ouvrage avait une largeur totale de 8 mètres, savoir :

Chaussée :	6 m. 00
Trottoirs :	2 m. 00
Total :	8 m. 00

2.438
Pont de la Citadelle
—
Reconstruction
—

Il était notoirement insuffisant, il constituait un passage extrêmement dangereux, en raison de la circulation intense qui l'empruntait et de l'exiguïté du trottoir.

Il est de toute nécessité que l'ouvrage nouveau réponde aux exigences, non seulement de la circulation actuelle, mais, encore de celle de demain dont l'importance sera, certainement, encore plus considérable si les projets d'aménagement et d'extension de la Ville sont exécutés et si, notamment, le nouveau Boulevard, prévu, de Lille à Armentières, est définitivement adopté.

L'ouvrage doit être conçu en conséquence.

Le Service des Ponts-et-Chaussées, après étude de la question par notre Service, a adopté, en principe, les dimensions suivantes :

Chaussée pouvant être empruntée par deux voies de tramways et deux	
files de voitures de chaque côté :	15 m. 10
Trottoirs :	6 m. 00
	21 m. 10
Largeur totale :	

L'exécution d'un ouvrage à travée unique obligerait à surélever la chaussée sur l'axe de 0 m. 60 environ.

Cette surélévation obligera le profil des chaussées, sur la rive droite de la Deule. Ces modifications sont peu importantes et ne modifieront, en rien, l'aspect général du carrefour terminus du Boulevard de la Liberté.

Le désaxement du Pont obligera, par contre, à faire une emprise sur le Square Daubenton. Cette emprise, quelque regrettable qu'elle soit, est inévitable ; elle ne portera pas toutefois une atteinte sensible au caractère du Square Daubenton, dont le bassin et son entourage immédiat seront respectés.

Le nouvel ouvrage sera, notamment, plus important que l'ancien, et l'Administration des Travaux publics a posé le principe de la prise en charge, par la Ville, d'une part des dépenses d'exécution.

Ce principe est justifié, la Ville a intérêt à obtenir la reconstruction de l'ouvrage, avec les dimensions qui permettront de réaliser, avec la rive gauche de la Deule, les communications faciles et sûres, qui lui faisaient défaut. La prise en charge, par la Ville, d'une part des dépenses doit donc être proportionnelle à l'intérêt en question.

Nous estimons que la part contributive de la Ville devrait être calculée sur la largeur de l'élargissement projeté, soit 13,1 : 21,1 ou 60 0/0 sur le montant de la dépense d'exécution de l'ouvrage, abstraction faite de tous ouvrages, dont l'exécution est la conséquence directe de la remise en état de l'Écluse de la Barre.

Nous vous proposons d'adopter, en principe, les propositions ci-dessus.

Renvoyé à la Commission des Travaux.

*Pont
de la Citadelle
Reconstruction
—
Observations
—*

M. Remy. — La largeur prévue de 21 mètres carrés sera, je le crains, insuffisante.

La rue de la Gare, que je vous citerai en exemple, a 23 mètres de largeur, et vous estimerez, comme moi, qu'elle était trop étroite pour la circulation intense qu'elle présentait avant la guerre. En ce qui concerne le pont de la Citadelle, je pense que sa largeur devrait être portée à 25 mètres et même à 30 mètres pour éviter les encombrements qui se produiraient sûrement, les jours de Courses et de Fêtes. En outre, comme il est question d'ouvrir, derrière la Citadelle, un boulevard de Lille à Armentières, nous devons prévoir que la circulation, à cet

endroit, ne fera qu'augmenter. La Ville de Lille devra donc intervenir dans la dépense.

M. le Président. — L'État doit participer aux frais de ces travaux, mais il me paraît exagéré de faire intervenir la Ville pour une quote-part de 60 0/0.

La Commission des Travaux peut examiner, si la largeur de 21 mètres prévue pour ce pont est insuffisante.

M. Parmentier. — J'entends d'avance la réponse du Service des Ponts-et-Chaussées : « Si la Ville veut donner à ce pont une plus grande largeur, elle devra en payer les frais supplémentaires. »

M. le Président. — Les Services chargés de construire cet ouvrage d'art doivent le faire conformément aux besoins de la circulation.

M. Lessenne. — Je profite de cette discussion pour demander à l'Administration municipale s'il n'a pas été oublié que Saint-Maurice faisait toujours partie de Lille. Il n'est plus question du Pont du Lion d'or, situé sur la grand'route qui met en communication directe Lille avec Roubaix. Depuis l'estaminet Labis, à l'intersection de la rue du Ballon, les trottoirs du Faubourg de Roubaix sont encombrés de dépôts de pavés et de sable qui constituent, la nuit, de graves dangers pour la circulation, en raison de l'absence d'éclairage de cette artère. Je demande le rétablissement aussitôt que possible du Pont du Lion d'or.

M. le Président. — Rome ne fut pas bâtie en un jour et vous devez comprendre, mon cher Collègue, qu'il est impossible de réparer, en même temps, tous les dégâts considérables, commis par l'envahisseur. L'Administration soumettra votre observation au Service des Travaux qui, soyez-en persuadé, fera tout ce qui est en son pouvoir pour vous satisfaire.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

La remise en état de l'habitation de l'appariteur de la Faculté de Médecine, M. Demessine, récemment démobilisé, ne pouvant être exécutée avec toute la célérité désirable, nous vous prions de vouloir bien accorder à ce fonctionnaire une indemnité mensuelle de logement de cent francs pendant un trimestre, à compter du 1^{er} août 1919.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 300 francs, à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919.

2.439

*Faculté de
Médecine*

*Logement de
l'appariteur*

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2.440
Dépenses de l'instruction primaire en 1919

—
Remboursement par l'Etat
—

Nous venons de recevoir de la Préfecture un mandat de 264.224 fr. 64 à titre de remboursement des avances effectuées par la Ville de Lille pour le compte de l'État, dans le paiement des traitements du personnel de l'enseignement primaire élémentaire du 1^{er} janvier au 30 avril 1919.

M. le Préfet nous fait également savoir qu'en ce qui concerne le personnel des écoles primaires supérieures le remboursement sera opéré aussitôt que le crédit nécessaire aura été mis à sa disposition.

En conséquence, nous vous prions d'admettre en recette la somme de 264.224 fr. 64 ainsi que celle qui sera mandatée au profit de la Ville de Lille pour le remboursement des frais de traitement du personnel des écoles primaires supérieures.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2.441
Ecoles
—
Plaques commémoratives de la Victoire
—

Nous avons commandé un certain nombre de plaques émaillées portant les inscriptions suivantes :

- 1^o « Le Président Wilson et la Nation Américaine; les Nations alliées et les
» Chefs d'État qui sont à leur tête ont bien mérité de l'Humanité. »
- 2^o « Les armées et leurs chefs, le Gouvernement de la République, le citoyen
» Georges Clémenceau, Président de Conseil, Ministre de la Guerre, le
» Maréchal Foch, généralissime des armées alliées,
» Ont bien mérité de la Patrie. »

Ces plaques sont destinées à être posées dans les écoles de la Ville où elles rappelleront, constamment, aux générations futures, les noms des artisans de la Victoire du Droit et de la Justice.

Nous vous prions de voter, pour le règlement de la dépense, un crédit de 1.241 fr. 25, à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice de 1919.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 1.241 fr. 25 à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Au cours de l'occupation, deux postes de professeurs (Sciences et Lettres), ont été créés, à titre provisoire, à l'école supérieure de filles.

Les raisons qui avaient fait décider ces créations provisoires, continuent à exister ; le nombre actuel des élèves est supérieur à celui de 1914, et il est certain que ce nombre augmentera encore à la rentrée. On compte, en effet, sur 500 élèves environ.

Nous vous proposons donc de solliciter la création d'un poste de Professeur de Lettres et d'un poste de Professeur de Sciences, et conformément au décret du 12 mars 1891, de prendre l'engagement de maintenir ces postes pendant 5 ans.

Adopté.

2.442

*Ecole primaire
supérieure
de filles*

—
Création d'emplois
—

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Le jeune REVERD, aveugle boursier de la Ville à l'institut de Ronchin, est un sujet bien doué au point de vue musical.

Malgré les conditions défectueuses de sa préparation pendant la guerre, il vient d'obtenir un second prix de piano au Conservatoire de notre Ville.

L'Institut de Ronchin peut évidemment poursuivre dans de bonnes conditions l'achèvement des études musicales de cet élève, mais néanmoins, il est certain que le couronnement d'études spéciales serait assuré dans des conditions meilleures à l'institution nationale des jeunes aveugles de Paris.

Nous vous proposons donc d'accorder au jeune Reverd une demi-pension à l'institution nationale des jeunes aveugles de Paris.

La dépense, soit 600 francs, serait prélevée sur l'article 131 du Budget ordinaire : « Sourds-muets et aveugles. Pensions et trousseaux. »

Adopté.

2.443

*Instruction
nationale des
jeunes aveugles*

—
Bourse
—

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2.444

*Bureau de
Bienfaisance*

*Bail d'extraction
d'argile*

Par délibération en date du 18 juin 1919, la Commission administrative du Bureau de bienveillance de Lille sollicite l'autorisation :

1^o De substituer M. Alcide Taisne, fabricant de briques, à Lille, à M. Jean-Baptiste Beyeux, pour le droit du bail d'une propriété, sise à Fâches, d'une contenance de 2 hectares 62 ares, 61 centiares ; bail venant à expiration le 30 septembre 1922 ;

2^o D'accorder, à M. Taisne, une prorogation de bail d'une durée de 7 ans ;

3^o De lui consentir le droit à l'extraction de l'argile sur la propriété louée.

Le loyer restant fixé à 460 francs par an ; l'extraction étant concédée pour le prix de 22.500 francs.

Nous vous prions d'émettre un avis favorable à l'exécution de cette délibération.

Renvoyé à la Commission des Travaux.

M. Lessenne. — N'avons-nous pas un droit de contrôle sur les dépenses engagées par cette administration ?

J'estime que cette question pourrait utilement être étudiée par la Commission des Travaux. L'argile qui ne coûtait rien avant la guerre, se paie maintenant très cher.

M. le Président. — L'Administration municipale possède un droit de tutelle sur celle du Bureau de Bienfaisance.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2.445

*Bureau de
Bienfaisance*

*Mainlevée
d'Hypothèque*

*Faubourg des
Postes*

Par délibération en date du 7 juillet 1919, la Commission du Bureau de Bienfaisance de Lille, sollicite l'autorisation, pour le receveur, de donner main levée et de consentir la radiation de l'inscription hypothécaire, grevant une propriété sise à Lille, Faubourg des Postes, rue du Four à chaux.

Un certificat du receveur des Hospices constatant que rien ne s'oppose à cette formalité, nous vous proposons d'émettre un avis favorable.

Avis favorable.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Par délibération en date du 5 juillet 1919, la Commission administrative des hospices de Lille sollicite l'autorisation d'aliéner amiablement, moyennant le prix principal de 69.153 fr. 70, le domaine direct d'une propriété arrentée, sise à Lille, Quai Vauban, 5,-7-9 et Cour St-Pierre, d'une superficie de 987 mètres carrés 91 décimètres carrés.

Cette opération paraissant avantageuse, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à l'exécution de ladite délibération.

Avis favorable.

2.446

Hospices

*Aliénation
d'immeuble
Quai Vauban,
5, 7, 9.*

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Par délibération en date du 12 juillet 1919, la Commission administrative des Hospices de Lille sollicite l'autorisation d'aliéner, moyennant le prix principal minimum de 35.571 fr. une pièce de terre de 1 hectare 18 ares 57 centiares, sise à Fâches-Thumesnil, route d'Arras, et reprise au cadastre sous les Numéros 2.193 et 2.194 de la section A.

Cette opération étant avantageuse pour les Hospices, nous vous prions d'émettre un avis favorable à sa réalisation.

Renvoyé à la Commission des Travaux.

2.447

Hospices

*Vente de terres à
Fâches-Thumesnil*

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Par délibération en date du 26 juillet 1919, la Commission administrative des Hospices de Lille sollicite l'ouverture de deux crédits :

2.448

Hospices

*Ouverture de
Crédits*

Avis

1^o De 23.571 fr. 28;

2^o De 136.144 fr. 52.

pour le règlement de travaux extraordinaires exécutés avant la guerre.

Nous vous prions d'émettre un avis favorable à l'exécution de ces délibérations.

Avis favorable.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2.449
*Hospices
Crédit
supplémentaire*
—
Avis
—

Par délibération en date du 19 juillet 1919, la Commission administrative des Hospices de Lille sollicite l'autorisation d'inscrire au budget de 1919 un crédit de 350.000 francs à rattacher à l'article 17, inscrit audit budget sous la rubrique : « Achat par le magasin central des principaux comestibles et fournitures nécessaires aux hôpitaux et hospices de Lille. »

Nous vous prions d'émettre un avis favorable.

Avis favorable.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2.450
*Caisse de Crédit
Municipal
(Ancien Mont-
de-Piété)*
—
*Prêts sur valeurs
mobilières*
—

Par délibération en date du 31 mai dernier, le Conseil d'Administration de la caisse de crédit municipal de Lille (Ancien Mont-de-Piété) demande l'autorisation de relever le quantum des prêts consentis sur valeurs mobilières conformément aux dispositions de la loi du 10 juillet 1916 dont il sollicite le bénéfice.

Le montant des prêts, qui ne pouvait excéder 500 francs par opération et par emprunteur, serait fixé à 3.000 francs.

Cette modification répondant à un véritable besoin, en raison des événements qui viennent de se produire, nous vous prions d'émettre un avis favorable à l'exécution de la délibération précitée.

Avis favorable.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Nous vous soumettons en vous demandant de les ratifier, le relevé des dépenses faites du 15 Juin au 30 Juillet 1919, sur le crédit des dépenses diverses nécessitées par la guerre et s'élevant à la somme de 649. 82 francs 31.

2.451

*Dépenses diverses
nécessitées par
la guerre*

Art. 22 extra. — Dépenses diverses nécessitées par la guerre.

Ratification

(Dépenses diverses du 1^{er} Juin au 31 Juillet 1919).

DATES	NOMS des parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS	SOMMES
Juin	Divers agents	Traitements des agents de police auxiliaires (Mois de juin 1919)..	17.795 59
Juillet	Divers agents	Traitements des agents de police auxiliaires (Mois de juillet 1919).	14.524 12
Juin	Divers	Salaires de divers employés auxiliaires (Mois de juin 1919).....	25.583 92
Juillet	»	Salaires de divers employés auxiliaires (Mois de juillet 1919)....	42.535 68
Juin	»	Salaires de divers auxiliaires pour travaux supplémentaires (juin 1919)	995 »
Juillet	»	Salaires de divers auxiliaires pour travaux supplémentaires (juillet 1919)	1.481 50
Juin	»	Indemnités de licenciement à divers auxiliaires (juin).....	1.700 »
Juillet	»	Indemnités de licenciement à divers auxiliaires (juillet)	1.700 »
Juin	»	Indemnités pour travaux supplémentaires (juin)	308 65
Juillet	»	Indemnités pour travaux supplémentaires (juillet)	308 65
Juin 25	Blomme	Traitement du mois de juin 1919...	150 »
»	Meyer	» »	250 »
»	Longuevergne	» »	180 »
»	Lebrun	» »	150 »
»	Bellavoine	» »	180 »
»	Lambrecht	» »	175 »
»	Théodore	» »	180 »
»	Vandorme	» »	133 30
»	Hirsch d'Aubyn	» »	250 »
		A reporter.....	108.581 41

DATES	NOMS des parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS	SOMMES
		Report	108.581 41
Juillet 25	Longuevergne	Traitement du mois de juillet 1919	180 »
»	Bellavoine	» »	180 »
»	Vandorme	» »	133 35
»	Mme Martens	Avance accordée par l'Administration municipale, juin-juillet	430 »
»	Mme Verhulst	Avance accordée par l'Administration municipale, juin-juillet	200 »
»	Mme Trulin	Avance accordée par l'Administration municipale, juin-juillet	120 »
»	Huchard	Honoraires pour soins donnés aux filles soumises, juin	150 »
»	Paucot	Honoraires pour soins donnés aux filles soumises, juin-juillet	300 »
»	Pélessier	Honoraires pour soins donnés aux filles soumises, juin-juillet	300 »
»	Assoignion	Honoraires pour soins donnés aux filles soumises, juin-juillet	300 »
»	Balési	Honoraires pour soins donnés aux filles soumises, juin-juillet	300 »
»	Martin	Honoraires pour soins donnés aux filles soumises, juin	150 »
Juin 19	Le Receveur municipal	Dispensaire des filles soumises : fourniture de charbon de ménage (mai 1919)	160 »
Juin 27	Morillon	Achats divers pour le dispensaire du 21 mai au 23 juin 1919	2.512 03
Juillet 4	Foucher	Dispensaire : fourniture de charbon (avril 1919)	249 60
» 5	Le Receveur des Hospices de Lille	Traitement du 1 ^{er} trimestre 1919 des religieuses affectées au dispensaire	312 50
» 8	Le Receveur municipal de Lille	Fourniture de charbon pendant le mois de juin	80 »
» 9	Jacqué	Dispensaire : fourniture de produits pharmaceutiques pendant le mois de juin 1919	127 »
» 10	Diverses sages-femmes	Traitement du mois de juin 1919 ..	450 »
» 15	Vanhémens	Dispensaire : travaux de démontage des salles de bains et d'un évier, fournitures (février 1919)	48 69
» 17	Outtier	Fourniture de pain pendant le mois de mai 1919	466 95
» 17	»	Fourniture de pain pendant le mois de juin 1919	408 10
		A reporter	116.139 63

DATES	NOMS des parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS	SOMMES
		Report.....	116.139 63
Juillet 17	Devos	Fourniture de pain pendant le mois de mai 1919	396 00
» 18	»	Fourniture de pain pendant le mois de juin 1919	442 20
» 25	Bury	Fourniture d'huile de cèdre	4 00
» 28	Morillon	Dispensaire : achats divers du 24 juin au 25 juillet 1919	2.515 84
Juin 16	Trésorier Payeur Général du Nord	Fourniture de ceinturons, revolvers, étuis pendant le mois de mars 1919	8.107 25
» 14	Société du gaz de Wazemmes	Consommation de gaz et location de compteurs pendant le mois de février 1919	55 10
» 16	Babin	Indemnité pour réparation d'une voiture à bras mise à la disposition de la Ville	30 00
» 16	Receveur d'enregistrement	Timbre d'enregistrement pouvoir Longuevergne	4 75
» 16	Stiévenard	Fourniture de matelas pendant le mois de septembre 1914	58 50
» 16	Benoît	Réparation de serrures et ouvertures de portes (octobre 1914)	16 90
» 17	Bouchacourt & C ^o	Distribution d'eau. — Canalisations : remise en état par suite d'explosions de mines. — Fournitures de boulons (mars 1919) ..	1.495 00
» 17	Soc. Industrielle des Téléphones	Fournitures électriques (mars 1919)	5.387 20
» 19	Société du Gaz de Wazemmes	Camp de prisonniers allemands : vérification d'installation d'éclairage, réparation de fuites, pose et réglage des becs. — Travaux et fournitures. (Mois de février 1919)	579 15
» 20	Paquier E.	Faculté de droit et de lettres : réparation de toiture, fourniture de zinc et soudure. (Mois de mars 1919)	264 00
» 21	Thibaut	Théâtre (Place Sébastopol) : réparation de fuites dans la toiture. — Travaux et fournitures	1.359 95
		A reporter	136.855 47

DATES	NOMS des parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS	SOMMES
		Report	136.855 47
Juin 23	C ^{te} Continentale du Gaz	Divers bâtiments : Consommation de gaz et location de compteurs (mois de janvier 1919).....	667 35
» 23	M ^{me} Thibaut	Divers bâtiments : Dégâts causés par chute de projectiles. Zingage, travaux et fournitures (avril 1919)	531 89
» 24	C. Stien	Lycée Faidherbe : réparations diver- ses de châssis. Heures d'ouvrier menuisier (janvier 1919).....	16 80
» 24	Rochart	Bureau d'octroi, porte de Gand : fourniture de verre clair (mois de janvier 1919)	69 76
» 24	Dubar & C ^{te}	Insertion d'un avis du Maire pour recherche de local	8 »
» 24	Bonte	Hospice Général : façon et pose de cloisons (janvier 1919)	850 26
» 24	Société Lilloise d'éclairage électrique	Fourniture du courant électrique en divers endroits. — Consommation d'électricité et location de comp- teurs (septembre 1918)	2.887 36
» 24	»	Casernement des prisonniers alle- mands : consommation d'électri- cité et location de compteurs (fé- vrier 1919)	263 25
» 25	»	Divers endroits : fourniture du cou- rant électrique, consommation d'électricité, location de comp- teurs (août 1918)	2.809 75
» 24	»	Divers endroits : fourniture du cou- rant électrique, consommation d'électricité, location de comp- teurs (janvier 1919)	2.427 85
» 25	»	Divers endroits : fourniture du cou- rant électrique, consommation d'électricité, location de comp- teurs (décembre 1918)	1.813 24
» 25	»	Fourniture du courant électrique rue Roland, 15. — Consommation d'électricité (décembre 1918) ...	1.281 59
» 25	»	Divers endroits : consommation d'électricité (décembre 1918) ...	1.364 80
	»	Divers endroits : fourniture du cou- rant électrique, consommation d'électricité et location de comp- teurs (mai 1918)	3.100 62
» 25	»	Divers endroits : fourniture du cou- rant électrique, consommation d'électricité et location de comp- teurs (novembre 1918)	1.031 44
		A reporter.....	155.979 43

DATES	NOMS des parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS	SOMMES
		Report	155.979 43
Juin 25	Société Lilloise d'éclairage électrique	Fourniture d'un courant électrique (divers endroits), consommation d'électricité, location de compteur (juin 1918).....	3.467 30
» 25	»	» (juillet 1918).....	3.236 07
» 25	»	» (octobre 1918)....	984 63
» 27	L. Bos	Aqueducs : dégâts occasionnés par l'explosion des ponts. — Travaux de réfection. — Travaux et four- nitures (janvier 1919)	3.699 41
Juin 28	L. Asset	Camp de prisonniers allemands : montage de lits en planches. — Travaux et fournitures (fév. 1919)	2.489 26
» 28	Bos	Camp de prisonniers allemands : maçonnerie, heures de maçons et terrassiers pendant le mois de jan- vier 1919	696 60
» 28	Asset	Porte de Tournai : dégagement de voies d'accès, location de voiture et tranchonoir (janvier 1919)....	23 60
Juillet 1 ^{er}	MM. L. Collin	Divers bâtiments communaux : four- niture de caisses de verre à vitres pendant le mois de mai 1919 ...	12.710 00
» 1 ^{er}	Bernard Louis	Frais de vidange d'immeuble occupé par des sinistrés	72 00
» 2	Glouer	Théâtre, place Sébastopol : trans- port de décors à la salle de spec- tacle	490 00
» 2	»	Transport de papier goudronné et coffres-forts du Boulevard de la Liberté dans les sous-sols de la Mairie	112 50
» 5	Grenier	Camp de prisonniers allemands : transports de bois pour construc- tions (du 15 décembre 1918 au 25 février 1919)	53 25
» 4	d'Hoosche	Impressions et fournitures (mai 1919)	70 00
» 4	Hoden	Temple israélite : dégâts causés par tirs contre avions. — Vitrierie, tra- vaux et fournitures (mois de mars 1919)	353 92
		A reporter	184.437 97

DATES	NOMS des parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS	SOMMES
		Report	184.437 97
Juillet 4	Officier Trésorier du 1 ^{er} R. A. P. au Havre	Frais de transport de militaires mis en sursis au titre d'agent de po- lice	24 80
» 4	Le Receveur municipal	Immeuble, rue Beaucourt-Decou- chelle, 10, travaux de vidange de fosses d'aisances en janvier 1919	48 00
» 4	»	Chauffage des Commissions canto- nales : fourniture de charbon (dé- cembre 1918)	42 50
» 7	Delepierre	Rue Gambetta, 81 (ancienne marie provisoire) : travaux de maçon- nerie, travaux et fournitures (mars 1919)	80 00
» 7	Pynson	Boulevard de la Liberté, 10, Im- meuble occupé par les Anglais : réparation des W. C., travaux et fournitures (Janvier 1919)	50 98
» 8	Deléarde	Lycée Fénelon : remplacement de carreaux	67 45
» 8	»	Divers endroits : peinture et vitrerie, travaux et fournitures pendant le mois de mars 1919	360 75
» 8	»	Divers bâtiments : peinture et vitre- rie exécutés après le départ des Allemands	1.240 53
» 9	Bonte	Guérite du pontier du Petit Paradis : dégâts d'explosions, travaux de menuiserie (février 1919)	287 94
» 9	Frémery	Travaux exécutés après le départ des Allemands : ramonage d'une cheminée au Lycée Fénelon	10 00
» 8	Le Receveur municipal	Immeuble rue d'Eylau, 7, : travaux de vidange de fosses d'aisances (année 1918)	8 00
» 9	Le Receveur municipal	Immeuble rue d'Iéna, 149 : travaux de vidange de fosses d'aisances (année 1918)	16 00
		A reporter	186.674 92

DATES	NOMS des parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS	SOMMES
		Report	186.674 92
Juillet 9	Le Receveur municipal	Immeuble rue Colbert, 160 : travaux de vidange de fosses d'aisances (année 1918)	24 00
» 9	»	Immeuble rue de la Monnaie : tra- vaux de vidange de fosses d'ai- sances (année 1918)	88 00
» 9	»	Immeuble Boulevard de la Liberté, 131 : travaux de vidange de fosses d'aisances (année 1918)	56 00
» 9	Bos	Porte de Valenciennes : construc- tions de voûtes, maçonnerie, tra- vaux et fournitures pendant le mois de mars 1919	645 45
» 9	Dubar	Dégâts causés par l'explosion des ponts. Divers endroits : menui- serie (déc.1918 et janv. 1919) ..	715 86
» 9	Société du Gaz de Wazemmes	Consommation de gaz et location de compteurs (mars 1919)	106 50
» 8	Le Receveur municipal	Fourniture de pétrole pour lanternes aux ponts détruits	40 00
» 10	Descarpentries	Salle de spectacles : réfection de l'installation de l'éclairage élec- trique (mois d'avril 1919)	929 40
» 10	Noé	Manège civil, Façade de l'Esplanade: réparation d'une cheminée de cui- sine démolie par les explosions ..	60 60
» 10	Deledicq	Hôpital St-Sauveur, occupé par les Anglais : réparation de toitures, nettoyage de nochères (fév. 1919)	330 76
» 11	Modé	Lycée Fénelon : éclairage électrique, travaux et fournitures pendant le mois de mars 1919	152 50
» 11	Deledicq	Crèche municipale, Place Déliot : réparation de toiture pendant le mois de janvier 1919	60 69
» 12	Le Receveur municipal	Travaux de vidange de fosses d'ai- sances (mai 1919)	496 00
» 12	Grulois	Divers endroits : travaux de maçon- nerie (mars 1919)	1.229 55
» 12	»	Divers endroits : travaux de maçon- nerie (avril 1919)	1.088 61
» 12	»	Divers endroits : travaux de maçon- nerie (avril 1919)	1.210 21
		A reporter	193.909 05

DATES	NOMS des parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS	SOMMES
		Report	193.909 05
Juillet 12	Pynson	Divers endroits : réparation de pompes, travaux et fournitures pendant le mois de mars 1919	509 45
» 12	Allard	Porte de Valenciennes : travaux de canalisations d'eau, heures de terrassiers et de poseurs (fév. 1919) .	508 95
» 12	Quinzebilles, Follet & C ^{ie}	Dégâts causés par suite de l'explosion des ponts, transport de tuyaux (mois de mai 1919)	25 00
» 12	Morel	Divers bâtiments communaux : travaux de vitrerie pendant le mois d'avril 1919	867 35
» 11	Bos	École Pasteur : travaux de maçonnerie (avril 1919)	581 90
» 12	Baur	Rue Gambetta, 81 (Mairie provisoire) : scellement de machines et fournitures de boulons (fév. 1919)	61 30
» 12	Denion	Porte de Canteleu : dégâts causés par l'explosion du pont, fourniture de tuyaux en ciment (mars 1919)	1.386 00
» 15	Trésorier payeur général du Nord	Fourniture de ceinturons et d'étuis-revolver pour la police	2.350 00
» 15	Vandamme	Frais de vidange, immeuble rue de la Monnaie, 41	40 00
» 15	Metz	Lycée Fénelon : réparations de tuyaux des W.-C., travaux et fournitures (mois de février 1919)	120 01
» 15	Vanhémens	Hospice Général : réparation de conduite d'eau, travaux et fournitures (janvier 1919)	124 76
» 16	Metz	École Sophie Germain : travaux et fournitures pour installation d'eau en janvier 1919	58 96
» 16	Le Receveur municipal	Frais de chauffage des Commissions cantonales	4 00
» 16	»	Travaux de vidange de fosses d'aisances (mars 1919)	192 00
		A reporter	200.738 73

DATES	NOMS des parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS	SOMMES
		Report	200.738 73
Juillet 17	Quinzebilles Follet & C ^{ie}	Épuisement des eaux du sous-sol, transport d'un transformateur et de tuyaux pendant le mois de mai 1919	95 00
» 17	Allard	Dégâts causés par l'explosion des ponts : réparations de canalisations d'eau (mars 1919)	534 75
» 17	Lamblin	Insertion dans le journal <i>La Croix du Nord</i> d'un avis pour un foyer populaire	5 50
» 17	Morel	Rue de Bouvines, 68 : utilisation d'un matériel d'épuisement, consommation d'électricité, entretien et surveillance (mois de mars, avril, mai 1919)	36.026 10
» 17	Steffaes	Rue Auber, 6 : utilisation d'un matériel d'épuisement, consommation d'électricité, entretien et surveillance (juillet 1918 à mai 1919) ..	1.472 08
» 17	Decoster et Dubois	Vidange des fosses d'aisances des bâtiments communaux pendant le deuxième trimestre 1919	2.000 00
» 19	Dumont	Dégâts causés par l'explosion des ponts en divers endroits : travaux et fournitures pendant le mois d'avril 1919	674 00
» 19	Denamps	Impressions et fournitures (mars et avril 1919)	982 00
» 19	Pynson	Divers endroits : réparation de pompes à eau, travaux et fournitures (avril 1919)	469 73
» 19	Deroncq	Magasin, rue St-Sauveur : frais de transport de verre pendant le mois de mars 1919	50 00
» 19	Dronsart	Crèche municipale, place Déliot : remplacement de serrures et réparation de portes (février 1919) ..	61 45
» 19	Allard	Divers endroits : recherches et réparation de fuites de bouches à clé, etc., heures de terrassier (avril 1919)	410 55
» 21	Lefebvre Ducrocq	Impressions et fournitures (mois d'avril 1919)	125 00
		A reporter	243.644 89

DATES	NOMS des parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS	SOMMES
		Report	243.644 89
Juillet 22	Allard	Rue de Bouvines, 68 : réparation de tuyaux de plomb de la pompe d'épuisement et réparation de fuite, travaux et fournitures pendant le mois de mai 1919	67 99
» 22	La Soc. Ouvrière <i>La Gutenberg</i>	Impressions et fournitures pendant le mois de mars 1919	365 00
» 23	Nuez	Impressions et fournitures pendant le mois de mai 1919	20 00
» 24	Le Receveur municipal	Travaux de vidange de fosses d'aisances pendant le 1 ^{er} semestre 1919	762 50
» 24	Leclercq	Impressions et fournitures (2 ^e trimestre 1919)	199 25
» 24	Danel	Impressions et fournitures pendant le mois de janvier 1919	32 00
» 24	Marquant	Impressions et fournitures pendant le mois d'avril 1919	4.385 50
» 25	Établissements H. Hamelle	Établissement d'Emmerin : entretien des machines, fourniture d'huile et de graisse consistante (mars 1919)	1.623 05
» 25	Soc. Industrielle des Téléphones	Mairie, rue de la Monnaie : fourniture de fil pendant le mois de mai 1919	2.080 35
» 25	Marquant	Fournitures et impressions (juin 1919)	800 00
» 25	Vve Huyge	Cardage de matelas et fourniture de toile coutil pendant le mois de 1919	240 00
» 25	Baur	Serrurerie. Diverses écoles : travaux et fournitures pendant le mois d'avril 1919	179 05
» 25	Hennebelle	Divers endroits : dégâts occasionnés par l'explosion des ponts, travaux et fournitures (avril 1919)	817 00
» 25	Desmet	Divers endroits : nettoyage de bassins, réparation de moteur (mai 1919)	536 00
» 25	Bos	Immeuble rue de Juliers, 123 : réparation d'une pompe, travaux et fournitures pendant le mois d'avril 1919	39 31
		A reporter	255.791 89

DATES	NOMS des parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS	SOMMES
		Report	255.791 89
Juillet 26	Morel	Insertion dans le journal <i>La Dépêche</i> d'un avis concernant un foyer po- pulaire	7 00
» 26	Desmet	Épuisement des eaux du sous-sol, travaux et fournitures pendant le mois de mai 1919	1.333 02
» 26	Hennebelle	École Mozard : réparation de toi- tures. Dégâts occasionnés par la chute de projectiles, — travaux et fournitures (mai 1919)	213 00
» 26	Reboul	Salle de spectacle (Place Sébastopol): réparation de décors, fourniture de câbles et divers (avril 1919) ..	690 45
» 26	Deléarde	Lycée Fénelon : désinfection des dor- toirs et fourniture de verre (avril 1919)	79 45
» 28	Combe	Recensement : fourniture de papier pour machines à écrire (1 ^{er} tri- mestre 1919)	665 00
» 28	Thibaut	Faculté de droit et de lettres : ré- paration du service d'eau, travaux et fournitures (mars 1919)	47 55
» 28	»	Divers bâtiments communaux : ré- paration de toitures et fournitures (mois de mai 1919)	496 60
» 28	Metz	Lycée Fénelon : réparation de con- duites d'eau et de robinets, tra- vaux et fournitures (avril 1919) ..	1.464 57
» 28	Desbonnet	Divers endroits : réparation de toi- tures endommagées par l'explo- sion des ponts, travaux et four- nitures (mai 1919)	510 27
» 28	Denamps	Frais d'insertion dans le journal le <i>Progrès du Nord</i> d'un avis pour un foyer populaire	5 25
» 28	Laroche	Établissement d'Emmerin : rempla- cement de courroie. Travaux et fournitures pendant le mois de mai 1919	915 20
		A reporter	262.219 25

DATES	NOMS des par ies prenantes	DÉTAIL DES MANDATS	SOMMES
		Report	262.219 25
Juillet 25	Metz	Divers endroits : démontage des installations d'eau, travaux, fournitures (mois de mars 1919)	904 28
» 28	Le Receveur municipal	Immeuble rue Malsence, 37 : travaux de vidange de fosse d'aisances (mois de juin 1919)	32 00
» 29	Gros	Salle de spectacles, place Sébastopol: remplacement de lampes enlevées par les Allemands (avril 1919) ..	450 51
» 29	Grulois	Diverses écoles : dégâts causés par les Allemands, travaux de maçonnerie (mois de mai 1919)	390 70
» 29	»	Porte de Roubaix : déplacement de l'urinoir, travaux et fournitures (mois de mai 1919)	942 20
» 29	Degoix	Épuration des eaux, Porte d'Ypres. Établissement d'un linteau, travaux et fournitures (janv. 1919) .	189 30
» 29	Deléarde	Divers bâtiments communaux : dégâts causés par l'explosion des ponts, vitrerie, travaux et fournitures (mois de mai 1919)	1.248 52
» 29	Delepierre	Abattoir : mise en état de fourneaux, travaux et fournitures en mars 1919	450 68
Juin 21	Duquesnoy	Diverses Facultés : nettoyage de verres peints en bleu, fourniture d'éponges, heures d'ouvriers (mars 1919)	454 05
Juillet 4	Houte	Recensement : fourniture de boîtes à fiches pendant le mois de juin 1919	90 00
» 5	Nuez	Impressions et fournitures (mois de juin 1919)	86 00
		A reporter	267.457 49

DATES	NOMS des parties prenantes	DÉTAIL DES MANDATS	SOMMES
		Report	267.457 49
Juillet 7	Lucat	Fournitures de photographies prises au local de distribution et frais de transport de mobiliers enlevés par les Allemands	135 35
» 9	Le Receveur Central de l'Octroi	Droits d'octroi sur carton bitumé destiné à la réparation de dégâts.	4 50
» 17	Simonnet	Remboursement de frais de timbre d'une soumission pour achat de sabres-baïonnettes	1 00
» 24	Danel	Impressions et fournitures pendant le 1 ^{er} trimestre 1919	152 30
» 25	Montaigne	Serrurerie. Divers endroits : Dégâts causés par l'explosion des obus. Travaux et fournitures (avril 19)	680 85
» 31	Blasin	Hospice Général, locaux des femmes suspectes : fourniture de verre simple (mai 1919)	83 98
	Divers	Indemnités aux familles des employés mobilisés (période du 1 ^{er} juin au 31 juillet 1919).	1.598 60
	»	Indemnités de vie chère aux employés titulaires :	
		Mois de juin	142.190 30
		Mois de juillet	131.277 80
	»	Indemnités de vie chère aux employés auxiliaires :	
		Mois de juin	56.074 87
		Mois de juillet	50.225 27
		Total	649.882 31

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2452
Cimetières.
—
Crédit
supplémentaire.
—

Le crédit de 80.000 francs, destiné aux cimetières, est actuellement épuisé ; l'augmentation a surtout pour cause la hausse des salaires d'ouvriers. Pendant le premier semestre 1918, on dépensait pour les salaires d'ouvriers, 20.822 fr. 29. Pendant la même période de l'année courante, cette dépense atteint 56.186 fr. Bien que nous ayons déjà voté, dans la séance du 21 juillet, un crédit supplémentaire de 25.000 francs, cette somme sera insuffisante pour parer aux besoins d'ici la fin de l'année. En conséquence, nous vous demandons l'ouverture d'un nouveau crédit de 55.000 francs, ce qui portera la dépense totale à la somme de 160.000 francs.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 55.000 francs à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2453
Ecole Baggio
—
Accroissement
et entretien
de l'outillage
—
Crédit
supplémentaire.
—

Le crédit ouvert au budget sous le N° 180, destiné à l'achat de matériel scolaire et à l'accroissement et entretien de l'outillage, est actuellement insuffisant.

Nous vous demandons, Messieurs, afin de parer aux dépenses, d'ici la fin de l'année, de voter un crédit de 5.000 francs à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice courant.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 5.000 francs à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

L'exploitation en régie de l'École de Natation donne, à la date du 25 juillet, les résultats suivants :

Recettes : 4.852 fr. 25.

Dépenses : 3.920 fr. 72.

Le crédit de 5.000 francs, ouvert au budget ordinaire de l'exercice courant, se trouve presque épuisé.

En conséquence, nous vous demandons l'ouverture d'un nouveau crédit de 5.000 francs à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 5.000 francs à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919.

M. Liégeois-Six. — Vous savez combien il est difficile, à l'heure actuelle, de prendre un bain à Lille. Les Allemands ont détruit la plupart des établissements et notre Ville ne possède plus comme baignoires à prix réduits que ceux de la rue des Sarrazins. Malheureusement nos concitoyens se plaignent que l'Autorité militaire anglaise se soit réservée le Dimanche pour l'usage de cet établissement. Les ouvriers lillois qui pourraient facilement prendre des soins d'hygiène ce jour-là, demandent que l'Autorité militaire anglaise veuille bien leur en donner la faculté en choisissant pour elle-même, un autre jour de la semaine. L'Administration municipale ne pourrait-elle intervenir pour arriver à un accord dans ce sens.

M. Leleu. — J'ai écrit à M. Laurence pour le prier de vouloir bien ouvrir aussitôt que possible, les baignoires de la rue Dupuytren. M. l'Adjoint délégué aux Travaux m'a répondu que les entrepreneurs n'ayant pas encore été payés de leurs travaux antérieurs, n'apportaient pas toute la diligence indispensable à l'exécution rapide de leur besogne. Je me demande si nous devons attendre le mandatement des entreprises précédemment exécutées pour espérer voir se terminer les travaux qui permettront l'ouverture de ces baignoires.

M. Parmentier. — J'ai entendu dire que l'établissement de la rue Dupuytren ne pourrait s'ouvrir cette année par suite des travaux importants à y effectuer.

M. le Président. — Je regrette que M. Laurence n'ait pas pu assister à cette séance car je ne puis, malheureusement, vous renseigner sur la situation de cet établissement.

2454

Ecole de natation
—
Crédit
supplémentaire.
—

L'Administration municipale communiquera, sans aucun retard, les desiderata de MM. Liégeois-Six et Leleu à M. l'Adjoint délégué aux Travaux qui, avec sa complaisance habituelle, fera certainement en sorte d'y satisfaire.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2455
Economat
 —
Crédit
supplémentaire.
 —

En raison de la hausse constante des marchandises, le crédit « Économat », destiné aux dépenses des fournitures de bureau, d'ingrédients de propreté et d'impressions se trouve insuffisant.

La somme inscrite au budget sous l'art. 33 ne s'élève qu'à 72.000 francs ; nous vous demandons de voter un crédit supplémentaire de 78.000 francs, ce qui portera la prévision totale à 150.000 francs.

Renvoyé à la Commission des Travaux.

M. Lessenne. — Je demande le renvoi de cette question à la Commission des Travaux. Il serait utile que l'Administration étudiât la refonte complète de ce Service.

M. le Président. — Il sera loisible à la Commission d'émettre un vœu relativement à cette question que vous voudrez bien lui soumettre avec vos observations.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2456
Etat-Civil
 —
Crédit
supplémentaire.
 —

Par suite du surcroît de travail imposé au Service de l'État-Civil, par les transcriptions des décès et la délivrance des nombreux extraits d'actes réclamés, le crédit affecté à ce service est devenu insuffisant.

Nous vous prions de voter un crédit supplémentaire de 7.500 francs, à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 7.500 francs à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Nous avons capitalisé les revenus de la fondation Alexandre Leleux, des années 1914 à 1918. Une somme de 28.903 francs 52 a été employée à l'achat de 1.385 francs de rente 3 0/0.

La rente à percevoir pour l'année 1919 s'élève à 5.969 francs 25, se décomposant comme suit :

3 trimestres d'un titre de 5.623 francs = 4.217 francs 25.

1 trimestre d'un titre de 7.008 francs = 1.752 francs.

Le crédit prévu pour la capitalisation ne s'élevant qu'à 5.623 francs, nous vous demandons l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 346 francs 25 à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 346 fr. 25 à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919.

2457

*Fondation
Alexandre Leleux*

—
*Crédit
supplémentaire.*

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

En raison des secours et indemnités que vous avez votés depuis le début de l'année, le crédit inscrit au Budget supplémentaire sous le N° 18 sera insuffisant d'une somme d'environ 5.000 francs.

En conséquence, nous vous prions de voter l'ouverture d'un crédit de même importance à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919 et à rattacher audit article 18.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 5.000 francs à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919 et à rattacher à l'article 18 du même budget.

2458

*Indemnités
aux ouvriers
et employés
non titulaires
de la Caisse
des retraites.*

—
*Crédit
supplémentaire*

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2459
*Inhumation
 des indigents.*
 —
*Crédit
 supplémentaire.*
 —

Le crédit réservé pour l'achat de cerceuils destinés aux indigents est actuellement dépassé. La hausse des matières premières et de la main-d'œuvre en est la cause.

Nous vous demandons, en conséquence, l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 14.000 francs à rattacher à l'article III du Budget ordinaire et à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 14.000 francs à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919 et à rattacher à l'article III du Budget ordinaire.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2460
Alimentation
 —
*Fixation du prix
 des denrées.*
 —
Commission
 —

Un décret, en date du 31 juillet 1919, confie le service de la fixation des prix normaux des denrées et boissons alimentaires, d'un usage courant, à une commission comprenant, notamment, un membre du Conseil municipal du chef-lieu du département, désigné par ses collègues.

Nous proposons, à votre choix, pour cette délégation, M. Crépy-Saint-Léger, adjoint.

Adopté.

*Taxation
 des denrées*
 —
Observations
 —

M. Parmentier. — Je pense que vos taxations produiront le seul résultat de faire disparaître les denrées du marché.

J'ai vu, l'année dernière, à Nantes, lorsque la population réclamant la taxation des denrées, le Préfet prit un arrêté à demi-taxe ; le beurre, pour vous citer un exemple, disparut des marchés. Les Nantais ne tardèrent pas, ne pouvant supporter cette privation, à courir dans les fermes environnantes où ils payèrent le beurre plus cher qu'il ne coûtait auparavant. Toutes vos taxations tomberont également à faux. Ce n'est pas parce que, de temps en temps, on poursuit une vieille femme coupable d'avoir vendu une tablette de chocolat à un prix exagéré que l'on arrivera à ramener le prix de la vie au taux normal.

M. le Président. — La création d'établissements régulateurs serait peut-être à préconiser.

M. Liégeois-Six. — La fixation des prix normaux n'est pas une taxation qui, elle, a pour corollaire la hausse des denrées. Je suis convaincu du succès de cette réforme.

M. Parmentier. — Une des causes principales du coût exagéré de la vie est le manque de main-d'œuvre. Je connais un cultivateur, propriétaire de 300 hectares de terres qui ne produiront rien, cette année, faute de bras.

Malheureusement, vous vous créez de fâcheuses illusions avec ces procédés qui font croire à la masse qu'il existe un autre moyen que le travail énergique de chacun pour arriver à faire baisser le coût de l'existence et qu'une méthode empirique quelconque résoudra le problème.

M. Coutel. — On ne peut cependant nier qu'il existe certains bénéfices exagérés.

M. Parmentier. — Certes, il y a de la spéculation, mais les mercantis sont peu nombreux, soyez sûrs.

M. le Président. — Une liberté commerciale bien comprise est, à mon avis, susceptible de produire de bons résultats.

M. Liégeois-Six. — Je vais vous citer un exemple, porté à ma connaissance aujourd'hui même : Un marchand de pommes de terre, M. Bulteel, fournisseur des Fourneaux Économiques, a reçu la visite d'un négociant belge qui lui fit la déclaration suivante : « Si vous obtenez du gouvernement français une licence me permettant d'entrer à Lille certaines quantités de pommes de terre, vous ne les paierez pas plus de 22 francs les cent kilogs ». — C'est là une baisse importante.

M. Parmentier. — Mais il faut les faire venir à Lille. Si c'est comme le charbon, je crains que nous n'attendions trop longtemps.

M. le Président. — Puisque la loi nous oblige à nommer un délégué, nous vous proposons de vouloir bien désigner M. Crépy.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

La Société « Comptoir d'Achats Industriels pour les régions envahies », dont le siège est à Paris, nous demande de lui accorder la location de la moitié de la superficie du bâtiment dit : « Halle aux Bœufs », situé à l'Abattoir.

Cette location serait faite pour une année, du 1^{er} juin 1919, mais serait résiliable à toute époque, moyennant un préavis de trois mois.

2461

Abattoir.

—
Location de locaux.
—

Elle aurait encore lieu au loyer annuel de 3.600 francs, payable par mois et d'avance. Les contributions resteraient à la charge de la Société preneuse.

Nous vous proposons de répondre favorablement à cette demande et, en conséquence, d'approuver la convention que nous avons passée avec ladite société.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2462
Distribution d'eau
—
Remboursement
de minima
de consommation
—

L'immeuble, situé Place Saint-Nicolas, 4, a été inoccupé pendant toute la durée de la guerre, le locataire ayant été mobilisé.

Cependant, les minima des années 1915, 16 et 17 furent perçus par la Recette municipale, et payés par une personne de confiance du propriétaire qui ignorait l'abandon de la maison.

M. Rézette, gendre de la propriétaire décédée, demande le remboursement des 3 minima, soit 42 francs, payés indûment.

Nous vous prions d'accueillir favorablement cette demande et de voter un crédit de 42 francs à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 42 francs, à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2463
Usine d'Emmerin
—
Fourniture
de courroies.
—

Les fortes consommations constatées depuis quelques mois ont mis le service des eaux dans l'obligation de mettre en marche l'une des pompes centrifuges installées pendant l'occupation.

Mais les vitesses des pompes et des moteurs sont telles que la transmission par courroie est impossible. Pour répondre aux besoins de la consommation de la population, le service des eaux dut réduire la vitesse de la pompe et le rendement fut considérablement abaissé. Mais même réduite, la vitesse de la courroie est telle que celle-ci est mise hors de service rapidement.

Nous présenterons incessamment un projet de modifications qui remédiera à tous les inconvénients qui se sont présentés.

En attendant, il importe que le fonctionnement de la pompe soit assuré. Nous avons donc fait installer d'urgence une courroie en cuir double par la maison Laroche-Lechat et, pour éviter que la cité ne se trouve sans eau, nous avons pensé qu'il était de toute prudence d'avoir une courroie de rechange très solide pour parer à tout incident.

Nous avons prié la même Maison de nous faire une offre pour une courroie en cuir chromé extra-solide.

Nous soumettons à votre approbation le marché de gré à gré à passer avec M. Lambert, directeur des établissements Lechat, pour la fourniture de deux courroies, le montant de la dépense (5.580 fr.) sera imputé sur le crédit ordinaire des eaux.

Adopté.

M. Lessenne. — On nous promet depuis toujours d'apporter de profondes modifications à l'usine d'Emmerin dont le fonctionnement nous coûte un prix fantastique qui nous fait courir à un abîme. Ne croyez-vous pas qu'il serait urgent d'étudier un nouveau système d'amener des eaux potables à Lille par une modification de l'usine d'élévation ? Autrefois, on nous demandait de voter un crédit de 5.000 à 6.000 francs pour réparations à cet établissement, il y a trois semaines, c'était 20.000 francs. Je me demande où nous nous arrêterons.

M. Ducastel. — Les anciens projets consistant à capter les eaux du sous-sol dans la région de La Bassée vont être repris bientôt. Les bassins d'Emmerin devaient recevoir ces eaux que l'usine refoulerait dans les canalisations.

M. Remy. — Je crois que mon Collègue, M. Lessenne, ne se rend pas compte qu'il s'agit ici d'une simple réparation. Il ne doit cependant pas ignorer que pendant l'occupation, les Allemands nous ont imposé la suppression de deux pompes à vapeur qui furent remplacées par des pompes centrifuges que les dynamos actionnaient. Les courroies reliant les pompes aux dynamos subissent une trop grande fatigue et doivent être remplacées par d'autres qui seront montées d'une façon plus rationnelle. D'ailleurs, M. l'Adjoint délégué aux Travaux déposera prochainement sur le bureau du Conseil la demande des crédits nécessaires à l'exécution de certains travaux et modifications indispensables. Pendant l'occupation ennemie, alors que nous n'avions à notre disposition que les moyens les plus précaires pour effectuer certains travaux, il était pour ainsi dire impossible de prendre les dispositions voulues pour que cette installation fut impeccable. Elle a, cependant, été suffisante pour parer à toute éventualité et nous permettre d'éviter une trop grande dépense de charbon.

M. Lessenne. — Je joins, très volontiers, mes félicitations aux vôtres, M. l'Ad-

*Captation
des eaux
de La Bassée
—
Observations
—*

joint, en ce qui concerne la marche de l'usine d'Emmerin pendant la guerre, mais je me demande s'il n'y aurait pas intérêt à établir un projet de remplacement de cet établissement qui, depuis 50 ans qu'il existe, a exigé, en réparations, des sommes folles.

M. le Président. — Le rapport présenté par l'Administration dit ceci : « Nous présenterons incessamment un projet de modification qui remédiera aux imperfections présentes. »

Pour l'heure actuelle, il faut faire fonctionner les pompes, c'est une dépense de première urgence qui est inévitable pour le fonctionnement de l'usine. Veuillez donc faire crédit à notre dévoué Collègue, M. Laurence, qui, dans quelque temps, vous présentera un projet susceptible de vous donner satisfaction.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2464
*Établissement
de bains,
rue des Sarrazins.*
—
*Modification
de tarif.*
—

Le tarif appliqué, jusqu'à présent, à l'Établissement de bains de la rue des Sarrazins, était le suivant :

Bain de baignoire et bain-douche.....	0 fr. 15
Bain sulfureux	0 fr. 50

En raison de l'augmentation considérable des frais d'exploitation, nous vous proposons de modifier le tarif comme suit :

Bain de baignoire et bain-douche	0 fr. 25
Bain sulfureux	0 fr. 75

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2465
*Assèchement
des caves.*
—
*Achal
d'un moulin
électrique.*
—

Dans le courant d'avril 1918, le moteur de 22 HP. qui actionnait la station de pompes Lemaire-Leclercq, rue Roland, fut grillé et mis complètement hors de service.

Ne pouvant arrêter l'épuisement des sous-sols de ce quartier, le Service des Eaux loua un moteur de 60 HP. qui appartenait à M. Van de Weghe, rue des Processions. Il était stipulé que la location cesserait dès la cessation de l'occupation de la région.

En novembre 1918, le propriétaire du moteur nous fit savoir qu'il entendait reprendre son matériel ; mais, on ne put lui donner satisfaction, la Ville ne pouvant suspendre les pompages.

Dans la suite, M. Van de Weghe, nous fit savoir qu'obligé de remplacer le moteur que nous ne pouvions lui rendre, il nous offrait de le vendre à la Ville au prix de 7.750 francs. Nous avons obtenu, sur ce prix, une réduction de 1.050 fr. et le prix d'achat se ramène donc à 6.700 fr.

Nous vous prions d'accepter la proposition qui nous est faite. En effet, le moteur est en excellent état et son prix est des plus avantageux.

Quand nous n'en aurons plus besoin chez Lemaire-Leclercq, il nous sera d'une grande utilité comme moteur de secours, soit dans d'autres stations d'épuisement, soit encore pour l'alimentation même de notre distribution d'eau potable ou industrielle.

Nous vous demandons, en conséquence, de voter un crédit de 6.700 francs à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 6.700 francs, à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919.

M. Lesot. — Dans une de nos précédentes séances, il fut préconisé l'installation d'un établissement spécial pour l'assèchement des caves inondées de notre ville. Ce projet existe-t-il toujours ? Dans un certain avenir, nous ne pourrions plus avoir recours aux industriels pour cette opération.

M. le Président. — C'est une grosse question qui fut maintes fois discutée par le Conseil. Bien que la Ville ne soit pas tenue d'assécher les caves des particuliers, l'étude en a été renvoyée au Services des Travaux qui mettra cette affaire au point et fournira à l'Administration municipale tous les éléments d'un rapport que celle-ci vous présentera en temps opportun.

Hygiène
—
*Assèchement
des caves*
—
Observations
—

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Dans votre séance du 18 avril 1919, vous avez apporté des modifications au contrat passé le 1^{er} juin 1906 avec la Société des Pompes Funèbres et vous avez en outre décidé d'allouer à ladite Société une indemnité de vie chère pour la nourriture des chevaux, du 1^{er} août au 31 décembre 1918, à la condition que toutes les pièces justificatives du nombre de chevaux seraient fournies à la Ville. Cette

2466
Pompes funèbres.
—
*Modification
du contrat*
—

indemnité calculée sur la base de 5 francs par jour et par cheval représentait un total de 10.710 francs.

Les justifications produites par la Société des Pompes Funèbres ayant permis d'établir que la somme totale à payer par la Ville s'élevait à 9.935 francs, nous vous prions de décider qu'elle sera répartie comme suit :

A M. Deprouw	3.175 fr.
A M. Courtot	6.860 fr.
Total :	9.935 fr.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2467
*Services
 Municipaux.*
 —
Habillement.
 —
Marché.
 —

Nous soumettons à votre approbation un marché à passer avec M. Carpentier, confectionneur, à Lille, pour la fourniture des pèlerines nécessaires aux agents de nos divers Services municipaux.

Nos anciens adjudicataires ayant eu leurs maisons détruites, nous avons, pour la livraison de cette fourniture, sollicité les offres de plusieurs confectionneurs actuellement en réinstallation. Nous nous sommes aussi adressé à une importante maison de draps d'Elbeuf pour la confection des draps, mais cette maison demande un délai de quatre mois pour cette fabrication.

M. Carpentier nous ayant fait des prix avantageux avec garantie d'une fourniture complète pour l'ensemble de nos divers Services, nous vous prions de nous autoriser à passer ce marché dont la dépense approximative est de 33.000 francs et d'en solliciter, exceptionnellement, l'approbation de M. le Préfet.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2468
*Liquidation
 de pension.*
 —
Elections.
 —
Vve Lefébure.
 —

M. LEFEBURE, Rodolphe-Georges, est décédé le 2 février 1919, en possession d'une pension de 379 fr. 82, sur la Caisse des Retraites des Services municipaux, dont il jouissait depuis le 1^{er} mars 1911.

Sa veuve, la dame Platelle Léonie-Caroline, née à Bruxelles (Belgique) le 29 janvier 1867, sollicite le règlement de sa pension, conformément à l'art. 8 du statut de ladite Caisse.

Vu les extraits des registres de l'État-Civil constatant :

- 1° Que la dame Platelle Léonie-Caroline est née le 29 janvier 1867 ;
- 2° Que M. Lefebure et Mme Platelle ont contracté mariage le 27 août 1888 ;
- 3° Que de ce mariage sont issus :
 - Lefebure Camille-Alphonse, né à Lille, le 19 mars 1902 ;
 - Lefebure Suzanne-Marguerite, née à Lille le 22 juillet 1904 ;
- 4° Que M. Lefebure est décédé le 2 février 1919.

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation ni aucun divorce n'a été prononcé entre les époux Lefebure.

Vu le statut de la Caisse des Retraites des Services municipaux desquels il résulte :

1° ART. 8. — Que Mme Veuve Lefebure a droit à la moitié de la pension de son mari, soit 379 fr. 82 : 2.....	= 189 91
2° ART. 9. — Que la pension de la veuve s'accroît d'un dixième pour chaque enfant âgé de moins de 18 ans, soit 189 91 × 2 : 10.....	= 37 98
Total :	227 89

Nous vous proposons de régler la pension de Mme Veuve Lefebure à 227 fr. 89 à dater du 3 février 1919, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

M. VANHUFFEL, Joseph, préposé hors classe de l'Octroi, est décédé le 17 septembre 1914, laissant une veuve, la dame Schapelynck, Jeanne, laquelle sollicite la liquidation de sa pension ainsi que celle de son enfant mineur, conformément aux statuts de la Caisse des Retraites des Services municipaux.

Nommé préposé d'octroi, le 2 janvier 1901, M. Vanhuffel, comptait, au moment de son décès, 13 ans, 8 mois et 16 jours de service avec un traitement moyen de 1.657 francs 10 pendant les trois dernières années. Il aurait pu obtenir une pension de 378 francs 68, calculée comme suit :

Pour 13 ans : 13/60 de 1.657 francs 10	319 04
Pour 8 mois : 8/12 de 1/60 de 1.657 fr. 10	18 41
Pour 16 jours : 16/30 de 1/12 de 1/60 de 1.657 fr. 10	1 23
Total :	378 68

2468¹

*Liquidation
de pension.*

—
Octroi.

—
*Veuve Vanhuffel
Joseph*

Vu les extraits de l'État-Civil constatant :

1° Que la dame Schapelinck est née à Lille, le 17 décembre 1869 ;

2° Que ladite dame Schapelinck et M. Vanhuffel ont contracté mariage le 2 septembre 1899 ;

3° Que de ce mariage est issue Vanhuffel, Marie-Madeleine, née à Lille, le 5 avril 1902 ;

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation ni aucun divorce n'a été prononcé entre les époux Vanhuffel ;

Vu le règlement de la Caisse des Retraites des Services municipaux, duquel il résulte :

ART. 8. — Que Mme Veuve Vanhuffel a droit à la moitié de la pension qu'aurait pu obtenir son mari, soit : 378 fr. 68 : 2 = 189 34

ART. 9. — Que la pension de la veuve s'accroît d'un dixième par chaque enfant âgé de moins de 18 ans, soit : 18 93

Total : 208 27

En conséquence, nous vous proposons de régler la pension annuelle de Mme Veuve Vanhuffel à 208 francs 27 à partir du 18 septembre 1914.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

2468²
Liquidation
de pension
—
Veuve Foubert.
—
Police.
—

M. FOUBERT, Raymond est décédé le 16 juin 1918 en possession d'une pension de 849 francs 91 sur la Caisse des Retraites des Services municipaux dont il jouissait depuis le 16 octobre 1913. Sa veuve, la dame Marchand, Marie-Catherine, née le 9 décembre 1875, à Carvin (Pas-de-Calais), sollicite le règlement de sa pension, conformément à l'article 8 du Statut de ladite Caisse.

Vu les extraits des registres de l'État-Civil constatant :

1° Que la dame Marchand, Marie-Catherine est née le 9 décembre 1875 ;

2° Que M. Foubert et Mme Marchand ont contracté mariage le 29 novembre 1897 ;

3° Que M. Foubert est décédé le 16 juin 1918 ;

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation ni aucun divorce n'a été prononcé entre les époux Foubert ;

Vu les statuts de la Caisse des Retraites des Services municipaux desquels il

résulte que Mme Veuve Foubert a droit à la moitié de la pension de son mari, soit 849 fr. 91 : 2 = 424 francs 95.

Nous vous proposons de régler la pension de Mme Veuve Foubert à 424 francs 95, à dater du 17 juin 1918, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

M. MALBRANCO, Désiré-François, est décédé le 28 février 1917 en possession d'une pension de 1.143 francs 75 sur la Caisse des Retraites des Services municipaux, dont il jouissait depuis le 1^{er} mai 1904 ; sa veuve, la dame Vittu, Céline-Adeline, née à Lacouture, le 26 avril 1851, sollicite le règlement de sa pension, conformément à l'art. 8 des statuts de ladite Caisse.

Vu les extraits des registres de l'État-Civil constatant :

- 1^o Que la dame Vittu, Céline-Adeline, est née le 26 avril 1851 ;
- 2^o Que M. Malbrancq et M^{me} Vittu ont contracté mariage le 26 juin 1875 ;
- 3^o Que M. Malbrancq est décédé le 28 février 1917 ;

Vu le certificat constatant qu'aucune séparation ni aucun divorce n'a été prononcé entre les deux époux Malbrancq ;

Vu les statuts de la Caisse des Retraites des Services municipaux, desquels il résulte que Mme Veuve Malbrancq a droit à la moitié de la pension de son mari, soit 1.143 francs 95 : 2 = 571 francs 97.

Nous vous prions de régler la pension de Mme Veuve Malbrancq à 571 francs 97, à partir du 1^{er} mars 1917, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Mme MOULLE, Directrice de l'École Maternelle de la rue Princesse, vient d'être admise à la retraite après avoir exercé ses délicates fonctions pendant 22 ans dans notre ville.

Nous vous proposons de lui allouer une indemnité de départ de 550 francs à prélever sur l'art. 206 du budget ordinaire de l'exercice 1919.

2468^s

Liquidation
de pension.

—
Veuve Malbrancq

—
Police.

2469

Services
Municipaux.

—
Indemnités
et secours.

Nous vous demandons également de voter, pour assurer le paiement de cette indemnité ainsi que celles qui pourraient être allouées d'ici la fin de l'année un crédit de 3.000 francs à rattacher audit art. 206.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 3.000 francs, à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1919 et à rattacher à l'article 206 dépenses ordinaires.

*Téléphonie
automatique*

Vœu

M. Gronier. — Je tiens à vous entretenir d'une question de la plus haute importance au point de vue commercial et industriel pour la Ville de Lille : la téléphonie automatique. Sur la proposition de quelques-uns de mes collègues, le Conseil municipal émit, en 1914, le vœu que ce perfectionnement, qui permet à l'abonné de se mettre immédiatement et directement en communication avec son interlocuteur, fût appliqué à Lille aussitôt que possible. Jusqu'à présent, la guerre ne l'a pas permis, mais, aujourd'hui, il peut être satisfait à ce désir, si l'intervention de l'Administration municipale se fait énergiquement sentir auprès de l'Administration des Téléphones. — Chicago, en Amérique, Nancy et Angers, en France, bénéficient déjà de cette heureuse innovation que Lille, centre industriel de premier ordre, doit posséder. — Puisqu'il est question de rétablir la batterie centrale détruite par les Allemands, le moment est, je pense très favorable pour rappeler le vœu formulé il y a cinq ans :

« Le Conseil municipal, réuni en séance le 18 août 1919, rappelle le vœu qu'il » a émis en 1914 pour l'installation de la téléphonie automatique pour le réseau » urbain de Lille.

» Il demande à l'Administration municipale de se mettre en rapport avec l'Ad- » ministration des Téléphones du département du Nord afin que soit installée » à Lille la téléphonie automatique, au lieu de refaire l'ancienne installation par » batterie centrale. »

(Signé : Gronier, Ducastel et Lessenne).

J'ai soumis cette question à M. Lemoine, Directeur du Service des Travaux, qui me paraît amoureux de cette innovation qui fera gagner du temps à vos industriels et commerçants.

Si j'en crois M. May, Ingénieur des Téléphones, avec qui je suis en rapport, cette Administration n'est pas hostile à l'application de ce nouveau procédé.

M. le Président. — Le Conseil municipal tout entier approuve, j'en suis persuadé, le vœu que vient de présenter notre Collègue, M. Gronier. L'Administration municipale en transmettra immédiatement une expédition à M. le Directeur

des Postes et Télégraphes et au Ministre compétent. MM. Laurence et Lemoine prendront énergiquement la question en mains pour la faire triompher des résistances administratives et donneront, dans une prochaine séance, connaissance des résultats que leurs démarches auront apportés.

La séance publique est levée à 6 heures 20.

Le Conseil se forme en Comité secret pour examiner les rapports sur les questions d'Assistance.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Conformément à la loi du 14 juillet 1913, relative à l'assistance aux familles nombreuses, le bureau d'assistance a dressé les listes des demandes qui lui ont été soumises.

Elles se répartissent comme suit :

PREMIÈRE PARTIE.

1° 16 demandes de la première partie comprenant des chefs de famille ayant plus de trois enfants âgés de moins de 13 ans.

Cette liste représente 22 indemnités, soit : 165 fr.

2° 30 demandes de la première partie comprenant des veuves ayant plus de 1 enfant âgé de moins de 13 ans.

Cette liste représente 45 indemnités, soit : 337 50.

3° 6 demandes de la première partie comprenant 6 indemnités supplémentaires s'élevant à 45 fr.
et intéressant des personnes bénéficiant déjà des dispositions de la loi.

DEUXIÈME PARTIE.

4° 5 demandes de la deuxième partie comprenant des chefs de famille ayant plus de 3 enfants âgés de moins de 13 ans.

Cette liste représente 6 indemnités, soit : 45 fr.

5° 1 demande de la deuxième partie comprenant 1 veuf ayant plus de 2 enfants âgés de moins de 13 ans.

Cette demande représente 2 indemnités, soit : 15 fr.

6° 4 demandes de la deuxième partie comprenant des veuves ayant plus de 1 enfant âgé de moins de 13 ans.

Cette liste représente 12 indemnités, soit : 90 fr.

2470

*Assistance
aux
familles
nombreuses.*

Cette liste comprenant 93 indemnités de 7 fr. 50, soit 697 fr. 50, plus la majoration de 10 francs accordée par la loi du 28 juin 1918 à chaque indemnité de 7 fr. 50 (93 à 10 fr. = 930 fr.) ou 697 fr. 50 + 930 fr. = 1.627 fr. 50 par mois.

Nous vous prions de les approuver.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS.

2471
Assistance
aux
femmes en couches.
—

Conformément à la loi du 17 juin 1913, complétée par la loi des Finances du 30 juillet 1913, nous avons envoyé à la Préfecture du Nord 232 demandes d'Assistance aux femmes en couches, qui, en raison de l'urgence, n'ont pu être soumises à l'instruction prévue pour l'inscription sur la liste.

Ces demandes intéressent :

MM^{mes} Brams, née Mignaux Rodolphine, — Derozier, née Beck Jeanne, — Dusautoir, née Laigle Marguerite, — Maillé, née Decherf Juliette, — Naels, née Picart Noélie, — Vandewalde, née Terryn Sophie, — Labbe Berthe, — Leplus, née Mussche Marie, — Mahieu, née Pérignon Fernande, — Morel, née Antoine Marie, — Van Ost, née Montagne Julienne, — Azelard, née Mouflard Thérèse, — Bouquet, née Pelletier Julia, — Cramette, née Novarèze Germaine, — Debaisieux, née Goethals Marguerite, — Dekeukelaere, née Debœuf Marie, — Delobelle, née Thibaut Marie, — Dervaux, née Dhuy Alida, — Flament, née Isabelle-Marie, — Hurez, née Moeykens Julia, — Michel, née Delrue Fernande — Monseur, née Tailliez Philomène, — Sueur, née Seutin Jeanne, — Sulmon, née David Julie, — Van Ghelder, née De Sutter Jeanne, — Beekers, née Dehondt Céline, — Blouin Léonie-Gabrielle, — Claesens, née Aelsters Julie, — Cornil Zélia-Pauline, — Cornu Alice-Clémence, — Delcourt, née David Rachel, — Depaermentier, née Alhaut Suzanne, — Dupont, née Menu Jeanne, — Goorden, née Bauwens Jeannette, — Janssens, née Armeel Raymonde, — Klewais, née Guyse Jeanne, — Mouly, née Blicq Rachel, — Pochet, née De Ceukeleere Antoinette, — Sandras, née Liévin Germaine, — Vanholle, née Delmeulle Marcelle, — Vannobel, née Dubois Gabrielle, — Charlet, née Vandamme Clara, — Leguevel, née Sylar Julienne, — Piérard, née Durnez Herminie, — Bruchet, née Bruneel Marie, — Crépieux Adolphine, — Dambach, née Vandenberghe Jeannette, — Dotte, née Bauche Alice, — Gaereminck, née Delignie Marie, — Van de Weghe, née Durieux Claire, — Verscheure, née Bossier Angèle, — Bauduin Victorine-Julienne, — Bertet, née Debauf Marie, — Bouvry, née Truffin Jeanne, — Bracke, née Van-

denbussche Suzanne, — Buisine, née Vanderlynde Germaine, — Couvreur, née Emmerechts Eléonore, — Dallongeville, née Mulier Angèle, — Decottignies, Eléonore-Adolphe, — Dekeyser, née Crépin Rachel, — Delannoy, née Muylaert Léontine, — Deraet, née Wrez Eléonore, — Faucomprez, née Gillaut Annette, — Huys, née Degrande Angèle, — Jeuniaux Jeanne-Héloïse, — Kerkaerd Jeanne-Marie, — Lemoine, née Linard Marie, — Mas Colombe-Noémie, — Peeters Ida-Louise, — Selosse, née Bocquet Eugénie, — Wytterhaeghe, née Vandamme, — Van Caeneghem, née Masselier Hélène, — Van Espen, née Hébert Hélène, — Waromme, née Ladiray Germaine, — Verstraete, née Deconinck Lucienne, — Wattelaer, née T'Jollyn Marie, — Bauwen, née Baert Marie, — Bis, née Deconinck Clémence, — Corman, née Catiau Berthe, — Cotterait Emilienne, — Delplanque, née Lebrun Renée, — Favier, née Boulboulle Elisabeth, — Garot Julia, — Glorieux Julienne, — Lamersyn, née Delesalle Léonie, — Soubry, née Six Hortense, — Stragier, née Vlièghe Clémence, — Van den Broeck, née Narguet Victorine, — Breton Adèle-Rosine, — Brockaert, née Brulle Jeanne, — Choteau, née Barois Berthe, — Derick, née Dewitte Léa, — Deschins, née Favier Clotilde, — Desmon, née Saunniez Madeleine, — Glorie, née Robain Gabrielle, — Gobert, née Harvin Marthe, — Lachery, née Blondy Angèle, — Marlier, née Marlier Léonie, — Nelen, née Terry Julienne, — Picavet, née Fortrie Hélène, — Pringuet Maria-Louise, — Pruvost, née Durot Clotilde, — Renard, née Blommart Hortense, — Rigaut, née Pollet Antoinette, — Wocquier, née Caron Suzanne, — Ballew Jeannette-Julia, — Bellenge, née Donck Julie-Amandine, — Blessman, née Chaumont Julienne, — Coin, née Kopff Marie-Louise, — Dambre, née Dauchel Rachel, — Delecroix Simonne-Clotilde, — Demey, née Delattre Julie, — Domise, née Lucain Victoria, — Dufour, née Dufour Alphonsine, — Duhem Suzanne-Emélie, — Duthoit, née Danel Marie, — Duthoit, née Seghers Hélène, — Duthoit Valentine, — Jamain, née Cartoux Marguerite, — Lagache, née Lanoy Lucie, — Lescroart, née Raiff Suzanne, — Morel, née Morant Angèle, — Picavet, née Goormachtigh Hélène, — Pilon Marie-Louise, — Stienne Léonie-Louise, — Valerberghe, née Deckuydt Blanche, — Vermeersh, née Boone Gabrielle, — Cokelaere, née Mat Laure, — Colpaert Marcelle, — Florquin Germaine-Philomène, — Frémery, née Gossart Stéphanie, — Ledoux Marie-Fanny, — Maerten, née Carette Joséphine, — Mournauw, née Delecluse Joséphine, — Neirinck, née Jaemare Marguerite, — Six, née Morillion Marie, — Vangermée, née Lahousse Madeleine, — Verherbruggen, née Vandecastelle Marie, — Woehrel, née Sige Albertine, — Becquenbois Adèle, — Foutry, née Lampin Adèle, — Bogaert, née Narguet Léonie, — Bouckaert Victorine, — Dagbert, née Delneste Adeline, — Demarle, née Lefebvre Maria, — Divay, née Delecourt Léonie, — Dugrain, née De

Leus Rosalie, — Dumetz, née Part Julie, — Dupire, née Brun Adolphine, —
 Dussart, née Vincent Victorine, — Lizier, née Boschat Louise, — Walkenaere,
 née Carbonnier Maria, — Bruyère, née De Vreese Angèle, — Cailteux Jeanne, —
 Calvanus, née Leborgne Laure, — Cent, née Tison Léonie, — Chastin, née Dele-
 place Jeanne, — Cruque, née Deransy Félicité, — Delcroix, née Hendryckx Ma-
 rie, — Denniel, née Caspers Sylvie, — De Taye, née Oolingén Rosalie, — For-
 geois Rachel, — Hedin Suzanne, — Hoste, née Leloup Claire, — Lambin, née
 Devos Anne, — Laurent, née Jardez Alice, — Lemesle, née Marez Eugénie, —
 Marlier, née Hubert Alice, — Moison Théodrine, — Moraux, née Garemin Fer-
 nande, — Parent, née Destur Anna, — Sulmon, née Desmedt Mireille, — Thy-
 rant, née Claus Hélène, — Nytterhaeghe, née Callewart Berthe, — Vergult, née
 Genot Maria, — Bodel, née Prévost Jeanne, — Charles, née Pierson Marie, —
 Colmant Fernande-Jeanne, — Debeuf, née Lefebvre Marie, — De Geitère, née
 Debuschère Martha, — Dequirez, née Debaes Catherine, — Derleschauwer, née
 Verniers Jeanne, — D'Helft, née Vandeputte Alphonsine, — Duterte, née Lequin
 Joséphine, — Galant, née Degroote Marguerite, — Govaerts, née Batail Clara, —
 Haidon, née Delonnette Madeleine, — Tassaert, née Bigot Julienne, — Van Meu-
 len, née Geers Elise, — Bacle, née Vanhoutteghem Victorine, — Baudoux, née
 Vuylsterker Germaine, — Bouchez, née Caffiau Anasthasie, — Cool, née Derou-
 baix Julia, — Coton Céline, — Coussement, née Barbier Eulodie, — Couvreur,
 née Vandeveldé Germaine, — Decock, née Martens Marthe, — Delaplace, née
 Hannebique Olive, — Delleaux, née Deschamps Marie, — De Mey, née D'Haeyre
 Maria, — Depieine Yvonne, — Desmuel Marie-Louise, — Dompsin, née Dumei-
 gnil Marthe, — Ducornau, née Leroy Angèle, — Dumon, née Germeys Alice, —
 Duponchelle Carmen, — Gérardi, née Bonnel Germaine, — Helderwerdt, née Beau-
 rain Ludivine, — Hélin, née Michiels Émérance, — Launay, née Delebarre Mar-
 guerite, — Lausent, née Mentrie Augustine, — Masure, née Dubreu Germaine,
 — Monteine, née Duvinage Lucienne, — Muller Anna, — Muylaert, née Cottie
 Louise, — Nachtergaele, née Willems Sidonie, — Roussel, née Danel Zélie, —
 Ryngaert Adèle, — Prade, née Messines Marguerite, — Reyniers Jeanne, — Sanc-
 torum Louise, — Seghers, née Martin Marthe, — Tacquet, née Dejaeger Aline,
 — Tembremande, née Dubois Adeline, — Vandewelle, née Burghgraeve Sidonie,
 — Van Dorpe, née Mazinghien Marguerite, — Verfaillie, née Hoogstoel Louise,
 — Verhoeven Virginie, — Verniers, née Salembier Lucienne.

Nous vous prions, Messieurs, de nous en donner acte et ratifier les décisions
 prises par nous.

Adopté.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Conformément à la loi du 14 juillet 1905, relative à l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables, nous avons l'honneur de soumettre à votre examen avec les dossiers une liste des personnes qui sollicitent l'Assistance à domicile.

Hospitalisation : 19.

Deuxième partie, hospitalisation : 10.

Assistance à domicile : 239.

Deuxième partie : 18.

Nous vous prions de bien vouloir approuver ces listes établies par les bureaux d'Assistance.

Adopté.

2472
*Assistance
aux
vieillards infirmes
et incurables.*

Commission des Finances. — Rapport de M. COUTEL.

MESSIEURS,

Par suite des circonstances provenant de la guerre, les comptes de gestion du Mont-de-Piété et de la Fondation Masurel n'ayant pu vous être présentés, dans les délais réglementaires, vous en avez renvoyé l'examen à la Commission des Finances.

Mont-de-Piété.

Pour l'exercice 1917, il restait un excédent définitif de 18.615 francs 19.

Les chapitres additionnels 1918, portent cette somme à 18.903 fr. 64.

Le budget proposé pour l'exercice 1919 s'élève en

Recettes à	1.576.048 00
Et en dépenses à	1.500.958 55
Soit un excédent de recettes de	75.089 55

A la fondation Masurel, les opérations de l'exercice 1917 se clôturent par un excédent définitif de 6.582 francs 30. Le chapitre additionnel de 1918 porte cette somme à 9.207 francs 30.

Le budget pour l'exercice 1919 s'élève en recettes à.....	125.733 00
et en dépenses à	111.640 00
Soit un excédent de recettes de	14.093 00

Nous vous demandons d'approuver ces comptes en émettant un avis favorable.

Adopté.

2473
*Mont-de-Piété et
fondation Masurel*
*Comptes
d'Administration
et de gestion
pour 1917*
*Chapitres
additionnels
pour 1918*
*Budget primitif
pour 1919*

*Mont-de-Piété**Intérêts**Période
de la guerre**Vœu*

M. Remy. — L'Administration du Mont-de-Piété retient des intérêts aux malheureux qui ont dû lui confier des dépôts pendant la durée de la guerre. L'État veut bien intervenir dans le remboursement de ces intérêts à condition que la Ville en supporte une partie. Il serait urgent de mettre cette question au point, dans l'intérêt de la population pauvre qui pourrait, sans retard, rentrer en possession de ses dépôts, grâce à l'exonération de ces frais exorbitants.

M. Gronier. — En tant qu'Administrateur du Mont-de-Piété, j'appuie énergiquement le vœu présenté par M. l'Adjoint Remy. Je dois, cependant, ajouter que cet établissement se trouve obligé de réclamer des intérêts, attendu que lui-même est tenu d'en payer. En vertu d'une circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur, ces frais de dépôts comptent comme dommages de guerre. L'Administration, a, en mains, un document qui donne des détails précis à cet égard. Lorsque le Conseil aura pris la délibération que réclame M. l'adjoint Remy, les intérêts seront aussitôt annulés et il pourra, j'espère, être remboursé des frais déjà payés par les emprunteurs qui n'ont pu attendre pour dégager leurs dépôts.

En 1913, le Mont-de-Piété a avancé plus de 370.000 prêts d'une importance inférieure à 12 francs, à des malheureux qui ne figurent pas sur les listes du Bureau de Bienfaisance. Un rapport a été remis, il y a environ un mois, à l'Administration qui, j'en suis persuadé, l'examinera au plus tôt et le soumettra à l'approbation du Conseil municipal qui ne manquera pas de l'admettre.

M. Parmentier. — Je suis anxieux sur la question de savoir si les intérêts de dépôts peuvent entrer dans la catégorie des dommages de guerre, étant donné qu'un commerçant qui, par exemple, aurait emprunté de l'argent pendant les hostilités, parce que ses affaires ne marchaient pas, n'est nullement fondé à réclamer, comme dommages de guerre, le montant de ses prêts, prétextant qu'il n'aurait pas été acculé à cette situation si la guerre n'avait pas éclaté.

M. Liégeois-Six. — J'estime que ces intérêts entrent dans la catégorie des dommages de guerre, car c'est la guerre qui a obligé ces malheureux à emprunter.

M. Parmentier. — Admettez, pour un instant, qu'il s'agisse d'une personne occupant une certaine situation avant les hostilités qui, sans ressources pendant la guerre emprunte 2.000 francs par an pour sa subsistance. Croyez-vous que la Commission des dommages de guerre lui accordera le remboursement de ses prêts? Ce n'est pas mon avis. La loi dit : « Ne seront réparés que les dommages matériels et directs. »

M. le Président. — La question est de savoir qui prendra ces intérêts à sa charge : les malheureux emprunteurs ou la Ville ? Elle ne peut se poser autrement. C'est un préjudice causé par la guerre, au sens légal du mot. Le rapport dont

parle M. Gronier, est entre les mains de M. l'Adjoint Crépy qui le soumettra, incessamment, à l'appréciation du Conseil municipal.

M. Parmentier. — S'il en est ainsi, une solution pourra, d'autant mieux, intervenir en faveur des dépositions que l'État semble disposé à entrer, pour une partie, dans ces frais.

M. Remy. — L'État consent à supporter 50 0/0 de ces intérêts à condition que la Ville apporte également sa quote-part. Cette discussion a suffisamment édifié le Conseil sur la question pour lui permettre d'émettre un vote en parfaite connaissance de cause.

M. le Président. — Le Conseil municipal ne peut rien décider avant de connaître tous les détails du rapport, actuellement soumis à l'examen de M. l'Adjoint Crépy. Très probablement, dans huit jours, nous aurons une nouvelle séance. Il pourra y être exposé cette affaire avec son dossier complet où figurera ce document.

M. Parmentier. — M. Remy peut considérer, dès à présent, l'approbation du Conseil comme à peu près acquise.

Rapport de M. le Maire

MESSIEURS,

Les dépenses des dispensaires des filles soumises malades ont été imputées jusqu'ici sur le crédit des dépenses diverses nécessitées par la guerre. Il y a lieu maintenant de voter un crédit spécial ou budget pour ces établissements.

Les dépenses faites du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet 1919 ont été de 36.104 fr. 21. Nous vous prions de bien vouloir approuver l'ouverture d'un crédit de 30.000 fr. pour les frais de fonctionnement des dispensaires jusqu'à la fin de l'année, somme à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice de 1919.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 30.000 francs à inscrire au budget supplémentaire de l'exercice 1919.

M. Liégeois-Six. — Je demande que la Ville fasse toutes réserves pour le paiement des frais de traitement des filles syphilitiques qui nous viennent de communes étrangères.

M. Parmentier. — Depuis que je suis Conseiller municipal, j'entends, tous les ans, formuler les mêmes réserves.

2474

*Service Municipal
de salubrité*

Crédit.

M. Liégeois-Six. — Autrefois, les filles, atteintes de maladies vénériennes, soignées dans les hôpitaux, étaient au nombre de 40 ou 60 au maximum. Pendant l'occupation, les Boches, et, depuis la libération, l'Autorité militaire anglaise nous ont envoyé toutes les femmes, atteintes de maladies spéciales, qui résidaient dans une zone de salubrité s'étendant jusqu'à la frontière belge, si bien qu'aujourd'hui, l'hôpital des filles soumises abrite 270 femmes syphilitiques, alors qu'avant la guerre, l'hôpital Saint-Sauveur comptait 48 lits dans la salle, spécialement affectée à cette population indésirable.

M. le Président. — Nous pouvons transmettre votre observation, mon cher Collègue, au Service compétent qui fera le recensement des femmes étrangères actuellement en observation et recherchera par qui sont supportés les frais des traitements qui leur sont donnés. L'Administration municipale prendra ensuite les mesures qui s'imposent.

M. Liégeois-Six. — Je sais que, pour les aliénés ou malades, soignés dans les hôpitaux ordinaires, les communes d'origine supportent les frais d'hospitalisation. Il doit en être de même pour les femmes syphilitiques.

M. Parmentier. — La difficulté réside en ceci :

L'aliéné, qu'un cas de folie atteint chez lui, nous est envoyé par le Maire de sa commune qui ne peut nier avoir quelque accointance avec le malade. Par contre, la fille soumise vient des environs où elle habite, à Lille, pour exercer son triste métier. Elle se fait arrêter par la Police des mœurs qui la reconnaît atteinte d'une maladie vénérienne et la fait interner. Lorsqu'on réclame au Maire de sa commune d'origine les frais des soins qu'elle a exigés, celui-ci, le plus souvent, ne veut rien entendre, prétendant qu'il n'est pas démontré que sa concitoyenne était malade dans sa résidence, avant qu'elle ne vint à Lille.

M. le Président. — Je vais vous donner connaissance du rapport de M. le Docteur Ducamp, Directeur du Bureau d'hygiène, qui traite de cette question :

Lille, le 13 Août 1919.

Rapport à M. le Maire

sur le recouvrement des dépenses effectuées pour l'hospitalisation des filles isolées malades dans les dispensaires vénériens

J'ai l'honneur de vous informer que la Ville de Lille peut récupérer en partie, près de l'État, les frais d'hospitalisation des filles isolées malades, soignées dans les dispensaires. Les frais d'hospitalisation des femmes, en maison doivent être remboursés par les tenancières.

En effet, dans sa circulaire ministérielle du 1^{er} juin 1919, M. le Ministre de l'Intérieur dit ceci : « J'ai décidé que la disposition de la circulaire du 5 juin 1917, relative à la participation de l'État dans les frais d'hospitalisation des vénériens, admis sur leur demande, s'appliquerait également, à dater du 1^{er} juillet 1919, aux prostituées hospitalisées d'office, sous la double réserve que les femmes en maison, pour lesquelles la charge du traitement hospitalier serait supportée par les tenanciers, resteront en dehors de cette mesure, et que le concours financier de l'État ne sera pas accordé dans le cas où l'installation du service et les soins médicaux ne répondraient pas aux conditions envisagées dans la présente circulaire. »

Notre service de contrôle et de traitement ne laisse aucunement à désirer. Il y a donc lieu de présenter à M. le Préfet, les états C et D conformes aux états A et B prévus par la circulaire du 5 juin 1917.

Le Directeur du Bureau d'Hygiène,

Je partage absolument l'avis de M. Liégeois et appuie énergiquement son vœu.

M. Parmentier. — En ce qui concerne les filles syphilitiques envoyées à Lille par les Boches et l'Autorité militaire anglaise, je pense que les frais de traitement pourront être récupérés sous forme de dépenses occasionnées par la guerre.

Pour satisfaire au vœu exprimé par M. Liégeois, je donnerai des instructions particulières au Service d'Hygiène.

Renard
Reney
20. 2012

Liégeois
Lier

Duboucq

Bracken. d'Hyg
Dout

Delos

Paul Giguere

Lerob

Soekeel

W. A. M. H. H. H. H.

Brisson

Léon

Coilliot

Ducastel

[Signature]

Lessenne

Friselin
& Geuseh
[Signature]

Barron

Contel

[Signature]

Farmentier

Frémier

3

